



Cahier Spécial des Charges NER22001-10874

Marché de Fourniture, installation et formation des utilisateurs et techniciens de maintenance des équipements pour les Centres de Santé Mère et Enfant de Dosso et Tillabéri, le Centre Ami de Jeune de Yelou et les Districts Sanitaires de Gaya, Gotheye et Dioundiou dans le cadre du projet PASS SUTURA.

Procédure Ouverte

Code projet : NER2200111

Table des matières
Table des matières

1. Généralités	5
1.1 Dérogations aux règles générales d'exécution	5
1.2 Pouvoir adjudicateur.....	5
1.3 Cadre institutionnel d'Enabel	5
1.4 Règles régissant le marché	6
1.5 Définitions	7
1.6 Confidentialité	9
1.7 Obligations déontologiques	9
1.8 Droit applicable et tribunaux compétents	10
2 Objet et portée du marché	11
2.1 Nature du marché.....	11
2.2 Objet du marché	11
2.3 Lots	11
2.4 Postes.....	11
2.5 Durée du marché	11
2.6 Variantes.....	11
2.7 Option.....	11
2.8 Quantité.....	11
3 Procédure	12
3.1 Mode de passation	12
3.2 Publication.....	12
3.2.1. Publicité officielle	12
3.2.2. Publicité complémentaire	12
3.3 Information	12
3.4 Offre.....	13
3.4.1 Données à mentionner dans l'offre.....	13
3.4.2 Durée de validité de l'offre	13
3.4.3 Détermination des prix	13
3.4.4 Eléments inclus dans le prix	13
3.4.5 Introduction des offres.....	14
3.4.6 Modification ou retrait d'une offre déjà introduite.....	15
3.4.7 Ouverture des offres	15
3.5 Sélection des soumissionnaires	15
3.5.1 Motifs d'exclusion.....	15
2.1.1 Critères de sélection	16
2.1.2 Modalités d'examen des offres et régularité des offres	16
2.1.3 Critères attribution.....	17
2.1.3.1 Attribution du marché	17
2.1.4 Conclusion du contrat.....	17
4 Dispositions contractuelles particulières	19
4.1 Fonctionnaire dirigeant (art. 11).....	19

4.2	Sous-traitants (art. 12 à 15).....	19
4.3	Confidentialité (art. 18)	20
4.4	Protection des données personnelles	20
4.4.1	Traitement des données personnelles par le pouvoir adjudicateur	20
4.4.2	Traitement des données personnelles par l'adjudicataire.....	21
4.5	Droits intellectuels (art. 19 à 23)	21
4.6	Cautonnement (art.25 à 33)	21
	La demande de l'adjudicataire de procéder à la réception :.....	22
4.7	Conformité de l'exécution (art. 34).....	23
4.8	Modifications du marché (art. 37 à 38/19).....	23
4.8.1	Remplacement de l'adjudicataire (art. 38/3)	23
4.8.2	Révision des prix (art. 38/7).....	23
4.8.3	Indemnités suite aux suspensions ordonnées par l'adjudicateur durant l'exécution (art. 38/12).....	23
4.8.4	Circonstances imprévisibles	24
4.9	Réception technique préalable (art. 41-42)	24
4.10	Modalités d'exécution (art. 115 es)	24
4.10.1	Délais et clauses (art. 116)	24
4.10.2	Quantités à fournir (art. 117).....	24
4.10.3	Lieu où les services doivent être exécutés et formalités (art. 149).....	25
4.10.4	Emballages (art.119)	25
4.10.5	Vérification de la livraison (art. 120).....	25
4.10.6	Responsabilité du fournisseurs (art. 122).....	25
4.11	Tolérance zéro exploitation et abus sexuels.....	25
4.12	Moyens d'action du Pouvoir Adjudicateur (art. 44-51 et 123-126)	26
4.12.1	Défaut d'exécution (art. 44)	26
4.12.2	Amendes pour retard (art. 46 et 123)	26
4.12.3	Mesures d'office (art. 47 et 124).....	27
4.13	Fin du marché.....	27
4.13.1	Réception des produits fournis (art. 64-65 et 128).....	27
4.13.2	Transfert de propriété (art. 132)	27
4.13.3	Délai de garantie (art. 134).....	27
4.13.4	Réception définitive (art. 135)	28
4.13.5	Frais de réception	28
4.13.6	Facturation et paiement des services (art. 66 à 72 -127).....	28
	Secrétariat du PASS SUTURA, Ministère de la Santé Publique, Niamey, porte 2-23, deuxième étage de l'ancien bâtiment.....	28
4.14	Litiges (art. 73)	29
4.15	Obligations du pouvoir adjudicateur (art.136)	29
4.16	Obligations du fournisseur (art. 137 et 138)	29
5	Spécification Techniques	31
5.1	Conditions générales	31
5.2	Spécifications Techniques :	31
5.2.1	LOT1 : Equipements et mobiliers médicaux.....	31

5.2.2	LOT 2 : Mobiliers et équipements de bureautiques	46
5.3	Sites de livraison des équipements :	49
5.3.1	LOT1 : Equipements et mobiliers médicaux.....	49
5.3.2	LOT 2 : Mobiliers et équipements de bureautiques	51
6	Formulaires	52
6.1	Fiche d'identification	52
6.1.1	Personne physique	52
6.1.2	Entité de droit privé/public ayant une forme juridique.....	53
6.1.3	Entité de droit public ⁸	54
6.1.4	Sous-traitants	55
6.2	Formulaire d'offre – Prix.....	56
6.3	Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion.....	59
6.4	Déclaration intégrité soumissionnaires.....	61
6.5	Dossier de sélection – capacité économique	62
6.6	Dossier de sélection – aptitude technique.....	63
6.7	Offre technique	64
6.8	Documents à remettre – liste exhaustive	83
6.9	Annexes	84
6.9.1	Données capacité économique et financière (états financiers à joindre à l'offre).....	84
6.9.2	Aptitude technique	85
6.9.3	Modèle Cautionnement	86
6.9.4	Formulaire de remboursement d'avance	87

1. Généralités

1.1 Dérogations aux règles générales d'exécution

La section 4. « Conditions contractuelles et administratives particulières » du présent cahier spécial des charges (CSC) contient les clauses administratives et contractuelles particulières applicables au présent marché public par dérogation à l'AR du 14.01.2013 ou qui complètent ou précisent celui-ci.

Règles applicables aux moyens de communication :

Conformément à l'article 14, §2, 3° de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, la transmission et la réception des offres doivent être réalisés par l'utilisation de la transmission par voie postale ou tout autre service de portage approprié.

Le dépôt des offres sous format électronique via l'application *e-tendering* n'étant pas suffisamment supporté par les dispositifs d'accès à internet à la disposition des opérateurs économiques, le pouvoir adjudicateur considère qu'il n'est pas relevant d'imposer l'obligation d'utilisation de moyens de communication électroniques

Dans le présent CSC, il est dérogé à l'article 26 des Règles Générales d'Exécution - RGE (AR du 14.01.2013).

1.2 Pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur du présent marché public est Enabel, Agence belge de développement, société anonyme de droit public à finalité sociale, ayant son siège social à 147, rue Haute, 1000 Bruxelles (numéro d'entreprise 0264.814.354, RPM Bruxelles). Enabel se voit confier l'exclusivité de l'exécution, tant en Belgique qu'à l'étranger, des tâches de service public en matière de coopération bilatérale directe avec des pays partenaires. En outre, elle peut exécuter d'autres missions de coopération à la demande d'organismes d'intérêt public et développer des actions propres qui contribuent à ses objectifs.

Pour ce marché, Enabel est valablement représentée par Monsieur Jean François, MICHEL Représentant Résident d'Enabel au Niger.

1.3 Cadre institutionnel d'Enabel

Le cadre de référence général dans lequel travaille Enabel est :

- la loi belge du 19 mars 2013 relative à la Coopération au Développement¹ ;
- la Loi belge du 21 décembre 1998 portant création de la « Coopération Technique Belge » sous la forme d'une société de droit public² ;
- la loi du 23 novembre 2017 portant modification du nom de la Coopération technique belge et définition des missions et du fonctionnement d'Enabel, Agence belge de Développement, publiée au Moniteur belge du 11 décembre 2017.

Les développements suivants constituent eux aussi un fil rouge dans le travail d'Enabel : citons, à titre de principaux exemples :

- sur le plan de la coopération internationale : les Objectifs de Développement Durables des Nations unies, la Déclaration de Paris sur l'harmonisation et l'alignement de l'aide ;

¹ M.B. du 30 décembre 1998, du 17 novembre 2001, du 6 juillet 2012, du 15 janvier 2013 et du 26 mars 2013.
M.B. du 1er juillet 1999.

- sur le plan de la lutte contre la corruption : la loi du 8 mai 2007 portant assentiment à la Convention des Nations unies contre la corruption, faite à New York le 31 octobre 2003, ainsi que la loi du 10 février 1999 relative à la répression de la corruption transposant la Convention relative à la lutte contre la corruption de fonctionnaires étrangers dans des transactions commerciales internationales ;
- sur le plan du respect des droits humains : la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations unies (1948) ainsi que les 8 conventions de base de l'Organisation Internationale du Travail⁴ consacrant en particulier le droit à la liberté syndicale (C. n° 87), le droit d'organisation et de négociation collective de négociation (C. n° 98), l'interdiction du travail forcé (C. n° 29 et 105), l'interdiction de toute discrimination en matière de travail et de rémunération (C. n° 100 et 111), l'âge minimum fixé pour le travail des enfants (C. n° 138), l'interdiction des pires formes de ce travail (C. n° 182) ;
- sur le plan du respect de l'environnement : La Convention-cadre sur les changements climatiques de Paris, le douze décembre deux mille quinze ;
- le premier contrat de gestion entre Enabel et l'Etat fédéral belge (approuvé par AR du 17.12.2017, MB 22.12.2017) qui arrête les règles et les conditions spéciales relatives à l'exercice des tâches de service public par Enabel pour le compte de l'Etat belge.
- le Code éthique de Enabel de janvier 2019, ainsi que la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019 et la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019 ;

1.4 Règles régissant le marché

- Sont e.a. d'application au présent marché public :
- La Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;
- La Loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services
- L'A.R. du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;
- L'A.R. du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics ;
- Les Circulaires du Premier Ministre en matière de marchés publics.
- La Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019 ;
- La Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019 ;
- Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données,

abrogeant la directive 95/46/CE (Règlement Général relatif à la Protection des données, ci-après RGPD) ;

- Loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel
- Toute la réglementation belge sur les marchés publics peut être consultée sur www.publicprocurement.be.
- La Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019 ;
- La Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019 ;
- la législation locale applicable relative à l'harcèlement sexuel au travail' ou similaire]
- • Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (Règlement Général relatif à la Protection des données, ci-après RGPD) ;
- • Loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Toute la réglementation belge sur les marchés publics peut être consultée sur www.publicprocurement.be, le code éthique et les politiques de Enabel mentionnées ci-dessus sur le site web de Enabel, ou <https://www.enabel.be/fr/content/lethique-enabel>.

1.5 Définitions

Dans le cadre de ce marché, il faut comprendre par :

Le soumissionnaire : un opérateur économique qui présente une offre ;

L'adjudicataire / le prestataire de services : le soumissionnaire à qui le marché est attribué ;

Le pouvoir adjudicateur ou l'adjudicateur : Enabel, représentée par la Représentante résidente d'Enabel au Niger ;

L'offre : l'engagement du soumissionnaire d'exécuter le marché aux conditions qu'il présente ;

Jours : A défaut d'indication dans le cahier spécial des charges et réglementation applicable, tous les jours s'entendent comme des jours calendrier ;

Documents du marché : Cahier spécial des charges, y inclus les annexes et les documents auxquels ils se réfèrent ;

Spécification technique : une spécification qui figure dans un document définissant les caractéristiques requises d'un produit ou d'un service, tels que les niveaux de qualité, les niveaux de la performance environnementale et climatique, la conception pour tous les besoins, y compris l'accessibilité pour les personnes handicapées, et l'évaluation de la conformité, la propriété d'emploi, l'utilisation du produit, la sécurité ou les dimensions, y compris les prescriptions applicables au produit en ce qui concerne le nom sous lequel

il est vendu, la terminologie, les symboles, les essais et méthodes d'essais, l'emballage, le marquage et l'étiquetage, les instructions d'utilisation, les processus et méthodes de production à tout stade du cycle de vie de la fourniture ou du service, ainsi que les procédures d'évaluation de la conformité;

Variante : un mode alternatif de conception ou d'exécution qui est introduit soit à la demande du pouvoir adjudicateur, soit à l'initiative du soumissionnaire;

Option : un élément accessoire et non strictement nécessaire à l'exécution du marché, qui est introduit soit à la demande du pouvoir adjudicateur, soit à l'initiative du soumissionnaire;

Inventaire : le document du marché qui fractionne les prestations en postes différents et précise pour chacun d'eux la quantité ou le mode de détermination du prix;

Les règles générales d'exécution RGE: les règles se trouvant dans l'AR du 14.01.2013, établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics ;

Le cahier spécial des charges (CSC) : le présent document ainsi que toutes ses annexes et documents auxquels il fait référence ;

BDA : le Bulletin des Adjudications

JOUE : le Journal Officiel de l'Union européenne

OCDE: l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques ;

E-tendering: La plateforme E-tendering permet aux soumissionnaires de soumettre et ouvrir les offres électroniques/demande de participation;

La pratique de corruption : toute proposition de donner ou consentir à offrir à quiconque un paiement illicite, un présent, une gratification ou une commission à titre d'incitation ou de récompense pour qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir des actes ayant trait à l'attribution du marché ou à l'exécution du marché conclu avec le pouvoir adjudicateur ;

Le litige : l'action en justice.

Sous-traitant au sens de la réglementation relative aux marchés publics : l'opérateur économique proposé par un soumissionnaire ou un adjudicataire pour exécuter une partie du marché.

Responsable de traitement au sens du RGPD : la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du traitement

Sous-traitant au sens du RGPD : la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui traite des données à caractère personnel pour le compte du responsable du traitement

Destinataire au sens du RGPD : la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou tout autre organisme qui reçoit communication de données à caractère personnel, qu'il s'agisse ou non d'un tiers.

Donnée personnelle : toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable. Une personne physique identifiable est une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant tel que le nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en

ligne ou à un ou plusieurs facteurs spécifiques de l'identité physique, physiologique, génétique, mentale, économique, culturelle ou sociale de cette personne physique.

1.6 Confidentialité

1.6.1 Traitement des données à caractère personnel

L'adjudicateur s'engage à traiter les données à caractères personnel qui lui seront communiquées dans le cadre de ce la présente procédure de marché public avec le plus grand soin, conformément à la législation sur la protection des données personnelles (le Règlement général sur la protection des données, RGPD). Dans les cas où la loi belge du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel contient des exigences plus strictes, l'adjudicateur agira conformément à cette législation.

1.6.2 Confidentialité

Le soumissionnaire ou l'adjudicataire et Enabel sont tenus au secret à l'égard des tiers concernant toutes les informations confidentielles obtenues dans le cadre du présent marché et ne transmettront celles-ci à des tiers qu'après accord écrit et préalable de l'autre partie. Ils ne diffuseront ces informations confidentielles que parmi les préposés concernés par la mission. Ils garantissent que ces préposés seront dûment informés de leurs obligations de confidentialité et qu'ils les respecteront.

DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ D'ENABEL : Enabel est sensible à la protection de votre vie privée. Nous nous engageons à protéger et à traiter vos données à caractère personnel avec soin, transparence et dans le strict respect de la législation en matière de protection de la vie privée.

Voir aussi : <https://www.enabel.be/fr/content/declaration-de-confidentialite-denabel>

1.7 Obligations déontologiques

1.7.1. Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques peut aboutir à l'exclusion du candidat, du soumissionnaire ou de l'adjudicataire d'autres marchés publics pour Enabel.

1.7.2. Pendant la durée du marché, l'adjudicataire et son personnel respectent les droits de l'homme et s'engagent à ne pas heurter les usages politiques, culturels et religieux du pays bénéficiaire. Le soumissionnaire ou l'adjudicataire est tenu de respecter les normes fondamentales en matière de travail, convenues au plan international par l'Organisation Internationale du Travail (OIT), notamment les conventions sur la liberté syndicale et la négociation collective, sur l'élimination du travail forcé et obligatoire, sur l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession et sur l'abolition du travail des enfants.

1.7.3. Conformément à la Politique concernant l'exploitation et les abus sexuels de Enabel, l'adjudicataire et son personne ont le devoir de faire montre d'un comportement irréprochable à l'égard des bénéficiaires des projets et de la population locale en général. Il leur convient de s'abstenir de tout acte qui pourrait être considéré comme une forme d'exploitation ou d'abus sexuels et de s'approprier des principes de base et des directives repris dans cette politique.

1.7.4. Toute tentative d'un candidat ou d'un soumissionnaire visant à se procurer des informations confidentielles, à procéder à des ententes illicites avec des concurrents ou à influencer le comité d'évaluation ou le pouvoir adjudicateur au cours de la procédure

d'examen, de clarification, d'évaluation et de comparaison des offres et des candidatures entraîne le rejet de sa candidature ou de son offre.

17.5. De plus, afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit à l'adjudicataire d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux préposés du pouvoir adjudicateur concernés directement ou indirectement par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.

1.7.6. L'adjudicataire du marché s'engage à fournir au pouvoir adjudicateur, à sa demande, toutes les pièces justificatives relatives aux conditions d'exécution du contrat. Le pouvoir adjudicateur pourra procéder à tout contrôle, sur pièces et sur place, qu'il estimerait nécessaire pour réunir des éléments de preuve sur une présomption de frais commerciaux inhabituels. L'adjudicataire ayant payé des dépenses commerciales inhabituelles est susceptible, selon la gravité des faits observés, de voir son contrat résilié ou d'être exclu de manière permanente.

1.7.7. Conformément à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels et la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption, les plaintes liées à des questions d'intégrité (fraude, corruption, exploitation ou abus sexuel ...) doivent être adressées au bureau d'intégrité via l'adresse <https://www.enabelintegrity.be>.

1.8 Droit applicable et tribunaux compétents

Le marché doit être exécuté et interprété conformément au droit belge.

Les parties s'engagent à remplir de bonne foi leurs engagements en vue d'assurer la bonne fin du marché.

En cas de litige ou de divergence d'opinion entre le pouvoir adjudicateur et l'adjudicataire, les parties se concerteront pour trouver une solution.

À défaut d'accord, les tribunaux de Bruxelles sont seuls compétents pour trouver une solution.

2 Objet et portée du marché

2.1 Nature du marché

Le présent marché est un marché public de fournitures (code CPV : 33100000-1 équipements médicaux)..

2.2 Objet du marché

Ce marché consiste en « la fourniture, installation et formation des utilisateurs et techniciens de maintenance des équipements pour les Centres de Santé Mère et Enfant de Dosso et Tillabéri, le Centre Ami de Jeune de Yellou et les Districts Sanitaires de Gaya, Gothèye et Dioundiou » dans le cadre du projet PASS, conformément aux conditions du présent CSC.

2.3 Lots

Le marché est constitué de deux (02) lots :

- Lot 1 : Equipements et mobiliers médicaux ;
- Lot 2 : Mobiliers et équipements de bureautiques ;

Le soumissionnaire peut remettre offre pour un, ou les deux lots. Une offre pour une partie du lot est irrecevable.

2.4 Postes

Voir spécifications techniques et formulaire d'offre -prix.

2.5 Durée du marché

Le marché débute à la notification de l'attribution et a une durée de **120 jours pour le lot 1 et 90 jours pour le lot 2**, à compter à partir du lendemain de la notification.

2.6 Variantes

Les variantes ne sont pas admises.

2.7 Option

Les options ne sont pas autorisées.

2.8 Quantité

Voir spécifications techniques au point 5 et formulaire d'offre -prix au point 6.2.

3 Procédure

3.1 Mode de passation

Le présent marché est attribué, en application de 36 de la loi du 17 juin 2016, via une procédure ouverte.

3.2 Publication

3.2.1. Publicité officielle

L'avis de ce marché sera publié au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE) et au Bulletin des adjudications (BDA).

3.2.2. Publicité complémentaire

Un avis de marché est également publié sur le site de l'OCDE.

Ce marché est publié sur le site Web d'Enabel (<https://www.enabel.be/fr/marches-publics/>) Cette publication constitue une invitation à soumettre une offre.

3.3 Information

L'attribution de ce marché est coordonnée par la Cellule Contractualisation de Enabel au Niger. Aussi longtemps que court la procédure, tous les contacts entre le pouvoir adjudicateur et les soumissionnaires (éventuels) concernant le présent marché se font exclusivement via ce service / cette personne et il est interdit aux soumissionnaires (éventuels) d'entrer en contact avec le pouvoir adjudicateur d'une autre manière au sujet du présent marché, sauf disposition contraire dans le présent CSC.

Jusqu'à **10 jours inclus avant le dépôt des offres**, les candidats-soumissionnaires peuvent poser des questions concernant le CSC et le marché. Les questions seront posées exclusivement par voie électronique à :

Mr DICKO HAMADOUM : (dickohamadoum.dickohousseini@enabel.be)

Copie à

Mr Yannick MBIYA, : (yannick.mbiya@enabel.be)

et il y sera répondu au fur et à mesure de leur réception. L'aperçu complet des questions posées sera disponible au plus tard 07 jours avant la date de réception des offres à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Jusqu'à la notification de la décision d'attribution, il ne sera donné aucune information sur l'évolution de la procédure.

Les documents de marchés seront accessibles gratuitement à l'adresse internet suivante : www.enabel.be/public-procurement

Le soumissionnaire est censé introduire son offre en ayant pris connaissance et en tenant compte des rectifications éventuelles concernant le CSC qui sont publiées sur le site web d'Enabel ou qui lui sont envoyées par courrier électronique. À cet effet, s'il a téléchargé le CSC sous forme électronique, il lui est vivement conseillé de transmettre ses coordonnées au gestionnaire de marchés publics mentionné ci-dessus et de se renseigner sur les éventuelles modifications ou informations complémentaires.

Le soumissionnaire est tenu de dénoncer immédiatement toute lacune, erreur ou omission dans les documents du marché qui rende impossible l'établissement de son prix ou la comparaison des offres, au plus tard dans un délai de 10 jours avant la date limite de réception des offres.

3.4 Offre

3.4.1 Données à mentionner dans l'offre

L'attention des soumissionnaires est attirée sur les principes généraux édictés au titre 1 de la loi du 17 juin 2016 et qui sont applicables à la présente procédure de passation.

Le soumissionnaire est tenu d'utiliser le formulaire d'offre joint en annexe. A défaut d'utiliser ce formulaire, il supporte l'entière responsabilité de la parfaite concordance entre les documents qu'il a utilisés et le formulaire.

L'offre et les annexes jointes au formulaire d'offre sont rédigées en français.

Par le dépôt de son offre, le soumissionnaire renonce automatiquement à ses conditions générales ou particulières de vente, même si celles-ci sont mentionnées dans l'une ou l'autre annexe à son offre.

Le soumissionnaire indique clairement dans son offre quelle information est confidentielle et/ou se rapporte à des secrets techniques ou commerciaux et ne peut donc pas être divulguée par le pouvoir adjudicateur.

3.4.2 Durée de validité de l'offre

Les soumissionnaires restent liés par leur offre pendant un délai de **120** jours calendrier, à compter de la date limite de réception.

3.4.3 Détermination des prix

Tous les prix mentionnés dans le formulaire d'offre doivent être obligatoirement libellés en EURO.

Le présent marché est un marché à bordereau de prix, ce qui signifie que seul le prix unitaire est forfaitaire. Le prix à payer sera obtenu en appliquant les prix unitaires mentionnés dans l'inventaire aux quantités réellement exécutées.

En application de l'article 37 de l'arrêté royal du 18 avril 2017, le pouvoir adjudicateur peut effectuer toutes les vérifications sur pièces comptables et tous contrôles sur place de l'exactitude des indications fournis dans le cadre de la vérification des prix.

3.4.4 Eléments inclus dans le prix

Le fournisseur est censé avoir inclus dans ses prix tant unitaires que globaux tous les frais et impositions généralement quelconques inhérents à l'exécution du marché, à l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée.

Sont notamment inclus dans les prix :

- 1° les emballages, sauf si ceux-ci restent la propriété du soumissionnaire, les frais de chargement, de transbordement et de déchargement intermédiaire, de transport, d'assurance et de dédouanement ;
- 2° le déchargement, le déballage et la mise en place au lieu de livraison, à condition que les documents du marché mentionnent le lieu exact de livraison et les moyens d'accès ;
- 3° la documentation relative à la fourniture et éventuellement exigée par le pouvoir adjudicateur ;
- 4° le montage et la mise en service ;
- 5° la formation nécessaire à l'usage ;
- 6° le cas échéant, les mesures imposées par la législation en matière de sécurité et de santé des services ; travailleurs lors de l'exécution de leur travail ;

****Enabel bénéficie de l'exonération des taxes et droits de douane, ces derniers ne doivent pas faire partie de l'offre. L'attributaire reste responsable des formalités douanières et s'assure de livrer, mettre en service les fournitures au lieu indiqué.**

3.4.5 Introduction des offres

Sans préjudice des variantes éventuelles, le soumissionnaire ne peut remettre qu'une seule offre pour ce marché.

Le soumissionnaire introduit son offre de la manière suivante :

Un exemplaire original de l'offre complète sera introduit sur papier. En plus, le soumissionnaire joindra à l'offre **deux copies** sur papier et une **version électronique de l'offre originale sur clé UBS au format PDF**. Elle est introduite sous pli définitivement scellé, portant la mention :

Nom du soumissionnaire :

Offre complète Originale et copies : CSC NER22001-10874

Ouverture des offres le : le 06/05/2024

M. Yannick MBIYA, Expert en Contractualisation et Administration

Cellule de Contractualisation Enabel, Issa Béri (IB) Rue IB - 40 (Latérite derrière le lycée Issa Béri) , BP 12987 NIAMEY, NIGER

Elle peut être introduite :

- a) par la poste (envoi normal ou recommandé) : Dans ce cas, le pli scellé est glissé dans une seconde enveloppe fermée portant la référence NER22001-10874, adressée à :

M. Yannick MBIYA, Expert en Contractualisation et Administration

Cellule de Contractualisation Enabel, Issa Béri (IB) Rue IB - 40 (Latérite derrière le lycée Issa Béri) , BP 12987 NIAMEY, NIGER

- b) par remise contre accusé de réception.

Le service est accessible, **tous les jours ouvrables, pendant les heures de bureau : de 08h30 à 12h30 et 14h00 à 17h30 (Lundi à Jeudi) et de 8h30 à 12 h30 le Vendredi.** (Voir adresse mentionnée au point a°) ci-dessus). **Toute offre doit parvenir avant la date et l'heure ultime de dépôt. Les offres parvenues tardivement ne sont pas acceptées** (Article 83 de l'AR Passation).

Les offres transmises sous une autre façon ou à d'autres destinataires seront **écartées de la procédure.**

Ne pas respecter ce canevas peut engendrer le rejet de l'offre.

Toute demande de participation ou offre doit parvenir avant la date et l'heure ultime de dépôt. Les demandes de participation ou les offres parvenues tardivement ne sont pas acceptées. (Article 83 de l'AR Passation)

3.4.6 Modification ou retrait d'une offre déjà introduite

Lorsqu'un soumissionnaire souhaite modifier ou retirer une offre déjà envoyée ou introduite, ceci doit se dérouler conformément aux dispositions des articles 43 et 85 de l'arrêté royal du 18 avril 2017.

Afin de modifier ou de retirer une offre déjà envoyée ou introduite, une déclaration écrite est exigée, correctement signée par le soumissionnaire ou par son mandataire. L'objet et la portée des modifications doivent être mentionnés de façon précise. Le retrait doit être inconditionnel.

Le retrait peut également être communiqué par télécopie, ou via un moyen électronique, pour autant qu'il soit confirmé par lettre recommandée déposée à la poste ou contre accusé de réception au plus tard le jour avant la date limite de réception des offres.

Lorsque l'offre est introduite via e-tendering, la modification ou le retrait de l'offre se fait conformément à l'article 43, §2 de l'A.R. du 18 avril 2017.

Ainsi, les modifications à une offre qui interviennent après la signature du rapport de dépôt, ainsi que son retrait donnent lieu à l'envoi d'un nouveau rapport de dépôt qui doit être signé conformément au paragraphe 1er.

L'objet et la portée des modifications doivent être indiqués avec précision. Le retrait doit être pur et simple.

Lorsque le rapport de dépôt dressé à la suite des modifications ou du retrait visés à l'alinéa 1er, n'est pas revêtu de la signature visée au paragraphe 1er, la modification ou le retrait est d'office entaché de nullité. Cette nullité ne porte que sur les modifications ou le retrait et non sur l'offre elle-même.

3.4.7 Ouverture des offres

Les offres doivent être en possession du pouvoir adjudicateur avant le **06/05/2024 à 10h30 heure locale**. L'ouverture des offres est publique.

La séance d'ouverture des offres se fera à l'adresse indiquée ci-dessus pour le dépôt des offres le **06/05/2024 à 11h00** (heure locale de Niamey).

3.5 Sélection des soumissionnaires

3.5.1 Motifs d'exclusion

Les motifs d'exclusion obligatoires et facultatifs sont renseignés en annexe du présent cahier spécial des charges.

Par l'introduction de la déclaration en annexe du présent CSC lors du dépôt de son offre, le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion figurant aux articles 67 à 70 de la loi du 17 juin 2016 et aux articles 61 à 64 de l'A.R. du 18 avril 2017.

Le pouvoir adjudicateur vérifiera l'exactitude de cette déclaration sur l'honneur dans le chef du soumissionnaire dont l'offre est la mieux classée. A cette fin, il demandera au soumissionnaire concerné par les moyens les plus rapides, et dans le délai qu'il détermine, de fournir les renseignements ou documents permettant de vérifier sa situation personnelle. Le pouvoir adjudicateur demandera lui-même les renseignements ou documents qu'il peut obtenir gratuitement par des moyens électroniques auprès des services qui en sont gestionnaires.

Le pouvoir adjudicateur demandera au soumissionnaire, si nécessaire, à tout moment de la procédure, de fournir tout ou partie des documents justificatifs, si cela est nécessaire pour assurer le bon déroulement de la procédure. Le soumissionnaire n'est pas tenu de présenter

des documents justificatifs ou d'autres pièces justificatives lorsque et dans la mesure où le pouvoir adjudicateur a la possibilité d'obtenir directement les certificats ou les informations pertinentes en accédant à une base de données nationale gratuite dans un État membre.

A cette fin, le soumissionnaire joindra à son offre les documents suivants :

- **Déclaration sur l'honneur relative aux motifs d'exclusion (joint en Annexe)**
- **L'attestation de régularité des cotisations sociales ;**
- **L'attestation de régularité fiscale ;**
- **L'attestation de non faillite ;**
- **Et l'extrait du casier judiciaire du gérant de l'entreprise.**

A l'exception des motifs d'exclusion relatifs aux dettes fiscales et sociales, le soumissionnaire qui se trouve dans l'une des situations d'exclusion obligatoires ou facultatives peut prouver d'initiative qu'il a versé ou entrepris de verser une indemnité en réparation de tout préjudice causé par l'infraction pénale ou la faute, clarifié totalement les faits et circonstances en collaborant activement avec les autorités chargées de l'enquête et pris des mesures concrètes de nature technique et organisationnelle et en matière de personnel propres à prévenir une nouvelle infraction pénale ou une nouvelle faute.

Conflits d'intérêts-Tourniquet (Art. 51 A.R. 18/04/2017).

Sans préjudice des articles 6 et 69, alinéa 1er, 5°, de la loi, est considéré comme un conflit d'intérêts, toute situation dans laquelle une personne physique qui a travaillé pour un pouvoir adjudicateur comme collaborateur interne, dans un lien hiérarchique ou non, comme fonctionnaire concerné, officier public ou toute autre personne liée à un pouvoir adjudicateur de quelque manière que ce soit, intervient ultérieurement dans le cadre d'un marché public passé par ce pouvoir adjudicateur et qu'un lien existe entre les précédentes activités que la personne susmentionnée a prestées pour le pouvoir adjudicateur et ses activités dans le cadre du marché.

L'application de la disposition visée supra est toutefois limitée à une période de deux ans qui suit la démission de ladite personne ou toute autre façon de mettre fin aux activités précédentes.

2.1.1 Critères de sélection

Le soumissionnaire est, en outre, tenu de démontrer à l'aide des documents demandés dans le « Dossier de sélection » point 6.5 et 6.6 qu'il est suffisamment capable, tant du point de vue économique et financier que du point de vue technique, de mener à bien le présent marché public.

Seules les offres des soumissionnaires qui satisfont aux critères de sélection sont prises en considération pour participer à la comparaison des offres sur la base des critères d'attribution repris ci-dessous, dans la mesure où ces offres sont régulières.

2.1.2 Modalités d'examen des offres et régularité des offres

Avant de procéder à l'évaluation et à la comparaison des offres, le pouvoir adjudicateur examine leur régularité.

Les offres doivent être établies de manière telle que le pouvoir adjudicateur puisse faire son choix sans entrer en négociation avec le soumissionnaire. Pour cette raison, et afin de pouvoir juger les offres sur pied d'égalité, il est fondamental que les offres soient entièrement conformes aux dispositions du CSC, tant au plan formel que matériel.

Les offres substantiellement irrégulières sont exclues.

Constitue une irrégularité substantielle celle qui est de nature à donner un avantage discriminatoire au soumissionnaire, à entraîner une distorsion de concurrence, à empêcher l'évaluation de l'offre du soumissionnaire ou la comparaison de celle-ci aux autres offres, ou à rendre inexistant, incomplet ou incertain l'engagement du soumissionnaire à exécuter le marché dans les conditions prévues.

Sont réputées substantielles notamment les irrégularités suivantes :

1° le non-respect du droit environnemental, social ou du travail, pour autant que ce non- respect soit sanctionné pénalement ;

2° le non-respect des exigences visées aux articles 38, 42, 43, § 1er, 44, 48, § 2, alinéa 1er, 54, § 2, 55, 83 et 92 de l'AR du 18 avril 2017 et par l'article 14 de la loi, pour autant qu'ils contiennent des obligations à l'égard des soumissionnaires;

3° le non-respect des exigences minimales et des exigences qui sont indiquées comme substantielles dans les documents du marché ;

4° les offres qui ne comportent pas de signature manuscrite originale sur le formulaire d'offre

Le Pouvoir Adjudicateur déclare également nulle l'offre qui est affectée de plusieurs irrégularités non substantielles qui, du fait de leur cumul ou de leur combinaison, sont de nature à avoir les mêmes effets que décrits ci-dessus (conformément à l'article 76 de l'AR du 18 avril 2017).

2.1.3 Critères attribution

Le pouvoir adjudicateur choisira l'offre régulière qu'il juge économiquement la plus avantageuse en tenant compte du critère suivant : **le prix**

Le marché sera attribué au soumissionnaire qui propose l'offre conforme aux spécifications avec le prix le plus bas.

2.1.3.1 Attribution du marché

Les lots du marché seront attribués aux soumissionnaires qui ont remis l'offre régulière économiquement la plus avantageuse pour chaque lot.

Il faut néanmoins remarquer que, conformément à l'art. 85 de la loi du 17 juin 2016, il n'existe aucune obligation pour le pouvoir adjudicateur d'attribuer le marché.

Le pouvoir adjudicateur peut soit renoncer à passer le marché, soit refaire la procédure, au besoin suivant un autre mode.

Le pouvoir adjudicateur se réserve aussi le droit de n'attribuer que certain(s) lot(s) et de décider que les autres lots feront l'objet d'un ou de plusieurs nouveaux marchés, au besoin suivant une autre procédure de passation en application de l'art. 58 §1, 3ième paragraphe.

2.1.4 Conclusion du contrat

Conformément à l'art. 88 de l'A.R. du 18 avril 2017, le marché a lieu par la notification au soumissionnaire choisi de l'approbation de son offre.

La notification est effectuée par les plateformes électroniques, par courrier électronique ou par fax et, le même jour, par envoi recommandé.

Le contrat intégral consiste dès lors en un marché attribué par Enabel au soumissionnaire choisi conformément au :

- Le présent CSC et ses annexes ;
- L'offre approuvée de l'adjudicataire et toutes ses annexes ;

- La lettre recommandée portant notification de la décision d'attribution ;
- Le cas échéant, les documents éventuels ultérieurs, acceptés et signés par les deux parties.

Dans un objectif de transparence, Enabel s'engage à publier annuellement une liste des attributaires de ses marchés. Par l'introduction de son offre, l'adjudicataire du marché se déclare d'accord avec la publication du titre du contrat, la nature et l'objet du contrat, son nom et localité, ainsi que le montant du contrat.

4 Dispositions contractuelles particulières

Le présent chapitre de ce CSC contient les clauses particulières applicables au présent marché public par dérogation aux 'Règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics' de l'AR du 14 janvier 2013, ci-après 'RGE' ou qui complètent ou précisent celui-ci. Les articles indiqués ci-dessus (entre parenthèses) renvoient aux articles des RGE. En l'absence d'indication, les dispositions pertinentes des RGE sont intégralement d'application.

Dans le présent CSC, il est dérogé à l'article 26 des Règles Générales d'Exécution - RGE (AR du 14.01.2013).

4.1 Fonctionnaire dirigeant (art. 11)

Le fonctionnaire dirigeant sera communiqué lors de la notification du marché.

Une fois le marché conclu, le fonctionnaire dirigeant est l'interlocuteur principal du fournisseur. Toute la correspondance et toutes les questions concernant l'exécution du marché lui seront adressées, sauf mention contraire expresse dans ce CSC.

Le fonctionnaire dirigeant est responsable du suivi de l'exécution du marché.

Le fonctionnaire dirigeant a pleine compétence pour ce qui concerne le suivi de l'exécution du marché, y compris la délivrance d'ordres de service, l'établissement de procès-verbaux et d'états des lieux, l'approbation des services, des états d'avancements et des décomptes. Il peut ordonner toutes les modifications au marché qui se rapportent à son objet et qui restent dans ses limites.

Ne font toutefois pas partie de sa compétence : la signature d'avenants ainsi que toute autre décision ou accord impliquant une dérogation aux clauses et conditions essentielles du marché. Pour de telles décisions, le pouvoir adjudicateur est représenté comme stipulé au point Le pouvoir adjudicateur.

Le fonctionnaire dirigeant n'est en aucun cas habilité à modifier les modalités (p. ex., délais d'exécution, ...) du contrat, même si l'impact financier devait être nul ou négatif. Tout engagement, modification ou accord dérogeant aux conditions stipulées dans le CSC et qui n'a pas été notifié par le pouvoir adjudicateur doit être considéré comme nul.

4.2 Sous-traitants (art. 12 à 15)

Lorsque l'adjudicataire recrute un sous-traitant pour mener des activités de traitement spécifiques pour le compte du pouvoir adjudicateur, les mêmes obligations en matière de protection des données que celles à charge de l'adjudicataire sont imposées à ce sous-traitant par contrat ou tout autre acte juridique.

De la même manière, l'adjudicataire respectera et fera respecter par ses sous-traitants, les dispositions du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (Règlement Général relatif à la Protection des données, ci-après RGPD). Un audit éventuel des traitements opérés pourrait être réalisé par le pouvoir adjudicateur en vue de valider sa conformité à cette législation.

4.3 Confidentialité (art. 18)

Les connaissances et renseignements recueillis par l'Adjudicataire, en ce compris par toutes les personnes en charge de la mission ainsi que par toutes autres personnes intervenantes, dans le cadre du présent marché sont strictement confidentiels.

En aucun cas les informations recueillies, peu importe leur origine et leur nature, ne pourront être transmis à des tiers sous quelque forme que ce soit.

Toutes les parties intervenantes directement ou indirectement sont donc tenues au devoir de discrétion.

Conformément à l'article 18 de l'A.R. du 14 /01/2013 relatif aux règles générales d'exécution des marchés publics, le Soumissionnaire ou l'Adjudicataire s'engage à considérer et à traiter de manière strictement confidentiels, toutes informations, tous faits, tous documents et/ou toutes données, quels qu'en soient la nature et le support, qui lui auront été communiqués, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, ou auxquels il aura accès, directement ou indirectement, dans le cadre ou à l'occasion du présent marché. Les informations confidentielles couvrent notamment, sans que cette liste soit limitative, l'existence même du présent marché.

A ce titre, il s'engage notamment :

- à respecter et à faire respecter la stricte confidentialité de ces éléments, et à prendre toutes précautions utiles afin d'en préserver le secret (ces précautions ne pouvant en aucun cas être inférieures à celles prises par le Soumissionnaire pour la protection de ses propres informations confidentielles) ;
- à ne consulter, utiliser et/ou exploiter, directement ou indirectement, l'ensemble des éléments précités que dans la mesure strictement nécessaire à la préparation et, le cas échéant, à l'exécution du présent marché (en ayant notamment égard aux dispositions législatives en matière de protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel) ;
- à ne pas reproduire, distribuer, divulguer, transmettre ou autrement mettre à disposition de tiers les éléments précités, en totalité ou en partie, et sous quelque forme que ce soit, à moins d'avoir obtenu l'accord préalable et écrit du Pouvoir Adjudicateur ;
- à restituer, à première demande du Pouvoir Adjudicateur, les éléments précités ;
- d'une manière générale, à ne pas divulguer directement ou indirectement aux tiers, que ce soit à titre publicitaire ou à n'importe quel autre titre, l'existence et/ou le contenu du présent marché, ni le fait que le Soumissionnaire ou l'Adjudicataire exécute celui-ci pour le Pouvoir Adjudicateur, ni, le cas échéant, les résultats obtenus dans ce cadre, à moins d'avoir obtenu l'accord préalable et écrit du Pouvoir Adjudicateur. »

4.4 Protection des données personnelles

4.4.1 Traitement des données personnelles par le pouvoir adjudicateur

L'adjudicateur s'engage à traiter les données à caractère personnel qui lui seront communiquées en réponse à cet appel d'offre avec le plus grand soin, conformément à la législation sur la protection des données personnelles (le Règlement général sur la protection des données, RGPD). Dans les cas où la loi belge du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère

personnel contient des exigences plus strictes, l'adjudicateur agira conformément à cette législation.

4.4.2 Traitement des données personnelles par l'adjudicataire

Si durant l'exécution du marché, l'adjudicataire traite des données à caractère personnel du pouvoir adjudicateur ou en exécution d'une obligation légale, les dispositions suivantes sont d'application.

Pour tout traitement de données personnelles effectué en relation avec ce marché, l'adjudicataire est tenu de se conformer au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (ci-après "RGPD") ainsi qu'à la loi belge du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Par le seul fait de participer à la procédure de passation du marché, le soumissionnaire atteste qu'il se conformera strictement aux obligations du RGPD pour tout traitement de données personnelles effectué en lien avec ce marché.

Compte tenu du marché il est à considérer que le pouvoir adjudicateur et l'adjudicataire seront chacun et ce, individuellement, responsables du traitement.

4.5 Droits intellectuels (art. 19 à 23)

Le pouvoir adjudicateur acquiert les droits de propriété intellectuelle nés, mis au point ou utilisés à l'occasion de l'exécution du marché.

En ce qui concerne les noms de domaine créés à l'occasion d'un marché, le pouvoir adjudicateur acquiert également le droit de les enregistrer et de les protéger, sauf disposition contraire dans les documents du marché.

Lorsque le pouvoir adjudicateur n'acquiert pas les droits de propriété intellectuelle, il obtient une licence d'exploitation des résultats protégés par le droit de la propriété intellectuelle pour les modes d'exploitation mentionnés dans les documents du marché.

Le pouvoir adjudicateur énumère dans les documents du marché les modes d'exploitation pour lesquels il entend obtenir une licence.

4.6 Cautionnement (art.25 à 33)

Le cautionnement est fixé à 5% du montant total, hors TVA, du marché. Le montant ainsi obtenu est arrondi à la dizaine d'euro supérieure.

Le cautionnement peut être constitué conformément aux dispositions légales et réglementaires, soit en numéraire, ou en fonds publics, soit sous forme de cautionnement collectif.

Le cautionnement peut également être constitué par une garantie accordée par un établissement de crédit satisfaisant au prescrit de la législation relative au statut et au contrôle des établissements de crédit ou par une entreprise d'assurances satisfaisant au prescrit de la législation relative au contrôle des entreprises d'assurances et agréée pour la branche 15 (caution).

Par dérogation à l'article 26, le cautionnement peut être établi via un établissement dont le siège social se situe dans un des pays de destination des services. Le pouvoir adjudicateur se

réserve le droit d'accepter ou non la constitution du cautionnement via cet établissement. L'adjudicataire mentionnera le nom et l'adresse de cet établissement dans l'offre.

L'adjudicataire doit, dans les trente jours calendrier suivant le jour de la conclusion du marché, justifier la constitution du cautionnement par lui-même ou par un tiers, de l'une des façons suivantes :

1° lorsqu'il s'agit de numéraire, par le virement du montant au numéro de compte bpost banque de la Caisse des Dépôts et Consignations Complétez le plus précisément possible le formulaire suivant :
https://finances.belgium.be/sites/default/files/01_marche_public.pdf

(PDF, 1.34 Mo), et renvoyez-le à l'adresse e-mail info.cdcdck@minfin.fed.be

2° lorsqu'il s'agit de fonds publics, par le dépôt de ceux-ci entre les mains du caissier de l'Etat au siège de la Banque nationale à Bruxelles ou dans l'une de ses agences en province, pour compte de la Caisse des Dépôts et Consignations, ou d'un organisme public remplissant une fonction similaire

3° lorsqu'il s'agit d'un cautionnement collectif, par le dépôt par une société exerçant légalement cette activité, d'un acte de caution solidaire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ou d'un organisme public remplissant une fonction similaire

4° lorsqu'il s'agit d'une garantie, par l'acte d'engagement de l'établissement de crédit ou de l'entreprise d'assurances le formulaire en annexe doit obligatoirement être utilisé.

Cette justification se donne, selon le cas, par la production au pouvoir adjudicateur :

1° soit du récépissé de dépôt de la Caisse des Dépôts et Consignations ou d'un organisme public remplissant une fonction similaire ;

2° soit d'un avis de débit remis par l'établissement de crédit ou l'entreprise d'assurances ;

3° soit de la reconnaissance de dépôt délivrée par le caissier de l'Etat ou par un organisme public remplissant une fonction similaire ;

4° soit de l'original de l'acte de caution solidaire visé par la Caisse des Dépôts et Consignations ou par un organisme public remplissant une fonction similaire ;

5° soit de l'original de l'acte d'engagement établi par l'établissement de crédit ou l'entreprise d'assurances accordant une garantie.

Ces documents, signés par le déposant, indiquent au profit de qui le cautionnement est constitué, son affectation précise par l'indication sommaire de l'objet du marché et de la référence des documents du marché, ainsi que le nom, le prénom et l'adresse complète de l'adjudicataire et éventuellement, du tiers qui a effectué le dépôt pour compte, avec la mention "bailleur de fonds" ou "mandataire", suivant le cas.

Le délai de trente jours calendrier visé ci-avant est suspendu pendant la période de fermeture de l'entreprise de l'adjudicataire pour les jours de vacances annuelles payés et les jours de repos compensatoires prévus par voie réglementaire ou dans une convention collective de travail rendue obligatoire.

La preuve de la constitution du cautionnement doit être envoyée à l'adresse qui sera mentionnée dans la notification de la conclusion du marché.

La demande de l'adjudicataire de procéder à la réception :

- 1° en cas de réception provisoire : tient lieu de demande de libération de la première moitié du cautionnement
- 2° en cas de réception définitive : tient lieu de demande de libération de la seconde moitié du cautionnement, ou, si une réception provisoire n'est pas prévue, de demande de libération de la totalité de celui-ci.

4.7 Conformité de l'exécution (art. 34)

Les fournitures et services doivent être conformes sous tous les rapports aux documents du marché. Même en l'absence de spécifications techniques mentionnées dans les documents du marché, ils répondent en tous points aux règles de l'art.

4.8 Modifications du marché (art. 37 à 38/19)

4.8.1 Remplacement de l'adjudicataire (art. 38/3)

Pour autant qu'il remplisse les critères de sélection ainsi que les critères d'exclusions repris dans le présent document, un nouvel adjudicataire peut remplacer l'adjudicataire avec qui le marché initial a été conclu dans les cas autres que ceux prévus à l'art. 38/3 des RGE.

L'adjudicataire introduit sa demande le plus rapidement possible par envoi recommandé, en précisant les raisons de ce remplacement, et en fournissant un inventaire détaillé de l'état des fournitures et services déjà exécutées déjà faites, les coordonnées relatives au nouvel adjudicataire, ainsi que les documents et certificats auxquels le pouvoir adjudicateur n'a pas accès gratuitement.

Le remplacement fera l'objet d'un avenant daté et signé par les trois parties. L'adjudicataire initial reste responsable vis à vis du pouvoir adjudicateur pour l'exécution de la partie restante du marché.

En outre, pour le présent marché le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer le marché/lot au soumissionnaire classé en seconde position en cas de défaillance du premier dans l'exécution en application de l'art 47 §2 3° de l'AR du 14 janvier 2013.

4.8.2 Révision des prix (art. 38/7)

Pour le présent marché, aucune révision des prix n'est possible.

4.8.3 Indemnités suite aux suspensions ordonnées par l'adjudicateur durant l'exécution (art. 38/12)

L'adjudicateur se réserve le droit de suspendre l'exécution du marché pendant une période donnée, notamment lorsqu'il estime que le marché ne peut pas être exécuté sans inconvénient à ce moment-là.

Le délai d'exécution est prolongé à concurrence du retard occasionné par cette suspension, pour autant que le délai contractuel ne soit pas expiré. Lorsque ce délai est expiré, une remise d'amende pour retard d'exécution sera consentie.

Lorsque les prestations sont suspendues, sur la base de la présente clause, l'adjudicataire est tenu de prendre, à ses frais, toutes les précautions nécessaires pour préserver les prestations déjà exécutées et les matériaux, des dégradations pouvant provenir de conditions météorologiques défavorables, de vol ou d'autres actes de malveillance.

L'adjudicataire a droit à des dommages et intérêts pour les suspensions ordonnées par

l'adjudicateur lorsque :

- la suspension dépasse au total un vingtième du délai d'exécution et au moins dix jours ouvrables ou quinze jours de calendrier, selon que le délai d'exécution est exprimé en jours ouvrables ou en jours de calendrier;
- la suspension n'est pas due à des conditions météorologiques défavorables ;
- la suspension a lieu endéans le délai d'exécution du marché.

Dans les trente jours de leur survenance ou de la date à laquelle l'adjudicataire ou le pouvoir adjudicateur aurait normalement dû en avoir connaissance, l'adjudicataire dénonce les faits ou les circonstances de manière succincte au pouvoir adjudicateur et décrit de manière précise leur sur le déroulement et le coût du marché.

4.8.4 Circonstances imprévisibles

L'adjudicataire n'a droit en principe à aucune modification des conditions contractuelles pour des circonstances quelconques auxquelles le pouvoir adjudicateur est resté étranger.

Une décision de l'Etat belge de suspendre la coopération avec le pays partenaire est considérée être des circonstances imprévisibles au sens du présent article. En cas de rupture ou de cessation des activités par l'Etat belge qui implique donc le financement de ce marché, Enabel mettra en œuvre les moyens raisonnables pour convenir d'un montant maximum d'indemnisation.

4.9 Réception technique préalable (art. 41-42)

Les produits ne peuvent être mis en œuvre s'ils n'ont été, au préalable, réceptionnés par le fonctionnaire dirigeant ou son délégué.

Les produits qui, à un stade déterminé, ne satisfont pas aux vérifications imposées, sont déclarés ne pas se trouver en état de réception technique. A la demande de l'adjudicataire, le pouvoir adjudicateur vérifie conformément aux documents du marché si les produits présentent les qualités requises ou, à tout le moins, sont conformes aux règles de l'art et satisfont aux conditions du marché. Si les vérifications opérées comportent la destruction de certains produits, ceux-ci sont remplacés à ses frais par l'adjudicataire. Les documents du marché indiquent la quantité des produits qui seront détruits.

Lorsque le pouvoir adjudicateur constate que le produit présenté n'est pas dans les conditions requises pour être examiné, la demande de l'adjudicataire est considérée comme non avenue. Une nouvelle demande est introduite lorsque le produit se trouve prêt pour la réception.

4.10 Modalités d'exécution (art. 115 es)

4.10.1 Délais et clauses (art. 116)

Les fournitures et prestations doivent être exécutées dans un délai de **120 jours pour le lot 1 et 90 jours pour le lot 2**, à compter du jour qui suit celui où le fournisseur a reçu la notification de la conclusion du marché.

4.10.2 Quantités à fournir (art. 117)

Le marché contient les quantités minimales mentionnées au point 5 « Spécifications techniques ».

Sans préjudice de la possibilité pour le pouvoir adjudicateur de résilier le marché si les marchandises fournies ne satisfont pas aux exigences imposées ou si elles ne sont pas livrées dans le délai prévu, par le fait de la conclusion du marché, le fournisseur acquiert le droit de fournir ces

quantités, sous peine d'indemnisation par le pouvoir adjudicateur.

4.10.3 Lieu où les services doivent être exécutés et formalités (art. 149)

Voir au point 5 « Spécifications techniques ».

4.10.4 Emballages (art.119)

Les emballages restent acquis au pouvoir adjudicateur, sans que le fournisseur puisse prétendre à aucune indemnité de ce chef.

4.10.5 Vérification de la livraison (art. 120)

Le fournisseur fournit exclusivement des biens qui sont exempts de tout vice apparent et/ou caché et qui correspondent strictement à la commande (en nature, quantité, qualité...) et, le cas échéant, aux prescriptions des documents associés ainsi qu'aux réglementations applicables, aux règles de l'art et aux bonnes pratiques, à l'état de la technique, aux plus hautes exigences normales d'utilisation, de fiabilité et de longévité, et à la destination que le pouvoir adjudicateur compte en faire et que le fournisseur connaît ou devrait à tout le moins connaître.

L'acceptation (réception provisoire) n'a lieu qu'après vérification complète par le pouvoir adjudicateur du caractère conforme des biens et services livrés. Le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de vérification de trente jours à compter de la date de livraison. Ce délai prend cours le lendemain de l'arrivée des fournitures à destination, pour autant que le pouvoir adjudicateur soit en possession du bordereau ou de la facture.

La signature apposée par le pouvoir adjudicateur (un membre du personnel du pouvoir adjudicateur), notamment dans des appareils électroniques de réception, lors de la livraison du matériel, vaut par conséquent simple prise de possession et ne signifie pas l'acceptation de celui-ci.

L'acceptation faite sur site vaut réception provisoire complète.

L'acceptation implique le transfert de la propriété et des risques de dommage ou de perte.

En cas de refus entier ou partiel d'une livraison, le fournisseur est tenu de reprendre, à ses frais et risques, les produits refusés. Le pouvoir adjudicateur peut soit demander au fournisseur de fournir des marchandises conformes dans les plus brefs délais, soit résilier la commande et s'approvisionner auprès d'un autre fournisseur.

4.10.6 Responsabilité du fournisseurs (art. 122)

Le fournisseur est responsable de ses fournitures jusqu'au moment où les formalités de vérification et de notification dont il est question à l'article 120 sont effectuées, sauf si les pertes ou avaries survenant dans les dépôts du destinataire sont dues à des faits ou circonstances visés aux articles 54 et 56.

Par ailleurs, le fournisseur garantit le pouvoir adjudicateur des dommages et intérêts dont celui-ci est redevable à des tiers du fait du retard dans l'exécution du marché ou de la défaillance du fournisseur.

4.11 Tolérance zéro exploitation et abus sexuels

En application de sa Politique concernant l'exploitation et les abus sexuels de juin 2019, Enabel applique une tolérance zéro en ce qui concerne l'ensemble des conduites fautives ayant une incidence sur la crédibilité professionnelle du soumissionnaire.

4.12 Moyens d'action du Pouvoir Adjudicateur (art. 44-51 et 123-126)

Le défaut du prestataire de services ne s'apprécie pas uniquement par rapport aux services mêmes, mais également par rapport à l'ensemble de ses obligations. Afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au prestataire de services d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux préposés du pouvoir adjudicateur concernés directement ou indirectement par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.

En cas d'infraction, le pouvoir adjudicateur pourra infliger au prestataire de services une pénalité forfaitaire par infraction allant jusqu'au triple du montant obtenu par la somme des valeurs (estimées) de l'avantage offert au préposé et de l'avantage que l'adjudicataire espérait obtenir en offrant l'avantage au préposé. Le pouvoir adjudicateur jugera souverainement de l'application de cette pénalité et de sa hauteur.

Cette clause ne fait pas préjudice à l'application éventuelle des autres mesures d'office prévues au RGE, notamment la résiliation unilatérale du marché et/ou l'exclusion des marchés du pouvoir adjudicateur pour une durée déterminée.

4.12.1 Défaut d'exécution (art. 44)

§1 L'adjudicataire est considéré en défaut d'exécution du marché :

- 1° lorsque les prestations ne sont pas exécutées dans les conditions définies par les documents du marché ;
- 2° à tout moment, lorsque les prestations ne sont pas poursuivies de telle manière qu'elles puissent être entièrement terminées aux dates fixées ;
- 3° lorsqu'il ne suit pas les ordres écrits, valablement donnés par le pouvoir adjudicateur.

§ 2 Tous les manquements aux clauses du marché, y compris la non-observation des ordres du pouvoir adjudicateur, sont constatés par un procès-verbal dont une copie est transmise immédiatement à l'adjudicataire par lettre recommandée.

L'adjudicataire est tenu de réparer sans délai ses manquements. Il peut faire valoir ses moyens de défense par lettre recommandée adressée au pouvoir adjudicateur dans les quinze jours suivant le jour déterminé par la date de l'envoi du procès-verbal. Son silence est considéré, après ce délai, comme une reconnaissance des faits constatés.

§ 3 Les manquements constatés à sa charge rendent l'adjudicataire passible d'une ou de plusieurs des mesures prévues aux articles 45 à 49, 154 et 155.

4.12.2 Amendes pour retard (art. 46 et 123)

Les amendes pour retard sont indépendantes des pénalités prévues à l'article 45. Elles sont dues, sans mise en demeure, par la seule expiration du délai d'exécution sans intervention d'un procès-verbal et appliquées de plein droit pour la totalité des jours de retard.

Nonobstant l'application des amendes pour retard, l'adjudicataire reste garant vis-à-vis du pouvoir adjudicateur des dommages et intérêts dont celui-ci est, le cas échéant, redevable à des tiers du fait du retard dans l'exécution du marché.

4.12.3 Mesures d'office (art. 47 et 124)

§ 1 Lorsque, à l'expiration du délai indiqué à l'article 44, § 2, pour faire valoir ses moyens de défense, l'adjudicataire est resté inactif ou a présenté des moyens jugés non justifiés par le pouvoir adjudicateur, celui-ci peut recourir aux mesures d'office décrites au paragraphe 2.

Le pouvoir adjudicateur peut toutefois recourir aux mesures d'office sans attendre l'expiration du délai indiqué à l'article 44, § 2, lorsqu'au préalable, l'adjudicataire a expressément reconnu les manquements constatés.

§ 2 Les mesures d'office sont :

1° la résiliation unilatérale du marché. Dans ce cas, la totalité du cautionnement ou, à défaut de constitution, un montant équivalent, est acquise de plein droit au pouvoir adjudicateur à titre de dommages et intérêts forfaitaires. Cette mesure exclut l'application de toute amende du chef de retard d'exécution pour la partie résiliée ;

2° l'exécution en régie de tout ou partie du marché non exécuté ;

3° la conclusion d'un ou de plusieurs marchés pour compte avec un ou plusieurs tiers pour tout ou partie du marché restant à exécuter.

Les mesures prévues à l'alinéa 1er, 2° et 3°, sont appliquées aux frais, risques et périls de l'adjudicataire défaillant. Toutefois, les amendes et pénalités qui sont appliquées lors de l'exécution d'un marché pour compte sont à charge du nouvel adjudicataire.

4.13 Fin du marché

4.13.1 Réception des produits fournis (art. 64-65 et 128)

Les fournitures seront suivies attentivement par le fonctionnaire dirigeant.

Les fournitures sont mises en réception dans les magasins du fournisseur. Les livraisons ne peuvent pas avoir lieu avant que le pouvoir adjudicateur ait accepté les marchandises mises en réception. L'identité du fonctionnaire dirigeant qui exécutera la réception, sera mentionnée dans la notification d'attribution du marché si son nom ne figure pas déjà dans les documents du marché.

Il sera procédé à une réception complète au lieu de livraison sans réception partielle au lieu de production :

La réception provisoire s'effectue complètement au lieu de livraison. Pour examiner et tester les fournitures ainsi que pour notifier sa décision d'acceptation ou de refus, le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de trente jours.

Le délai prend cours le lendemain du jour d'arrivée des fournitures au lieu de livraison, pour autant que le pouvoir adjudicateur soit mis en possession du bordereau ou de la facture. Il comprend le délai de trente jours prévus à l'article 120.

4.13.2 Transfert de propriété (art. 132)

Le pouvoir adjudicateur devient de plein droit propriétaire des fournitures dès qu'elles sont admises en compte pour le paiement conformément à l'article 127 des RGE.

4.13.3 Délai de garantie (art. 134)

Le délai de garantie prend cours à la date à laquelle la réception est accordée. Celui-ci est d'un

an. Cette garantie s'applique uniquement aux équipements.

4.13.4 Réception définitive (art. 135)

La réception définitive a lieu à l'expiration du délai de garantie. Elle est implicite lorsque la fourniture n'a pas donné lieu à réclamation pendant ce délai.

Lorsque la fourniture a donné lieu à réclamation pendant le délai de garantie, un procès-verbal de réception ou de refus de réception définitive est établi dans les quinze jours précédant l'expiration dudit délai.

Le procès-verbal de réception définitive donne droit à la libération de la seconde moitié du cautionnement.

4.13.5 Frais de réception

Pas d'application.

4.13.6 Facturation et paiement des services (art. 66 à 72 -127)

L'adjudicataire envoie les factures (en un seul exemplaire) et le procès-verbal de réception du marché (exemplaire original) à l'adresse suivante :

Secrétariat du PASS SUTURA, Ministère de la Santé Publique, Niamey, porte 2-23, deuxième étage de l'ancien bâtiment.

Seules les livraisons exécutées de manière correcte pourront être facturés.

Le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de vérification de trente jours à compter de la date de la fin des fournitures, constatée conformément aux modalités fixées dans les documents du marché, pour procéder aux formalités de réception technique et de réception provisoire et en notifier le résultat au fournisseur.

Le paiement du montant dû au fournisseur doit intervenir dans le délai de paiement de trente jours à compter de l'échéance du délai de vérification ou à compter du lendemain du dernier jour du délai de vérification si ce délai est inférieur à trente jours. Et pour autant que le pouvoir adjudicateur soit, en même temps, en possession de la facture régulièrement établie ainsi que d'autres documents éventuellement exigés.

Lorsque les documents du marché ne prévoient pas une déclaration de créance séparée, la facture vaut déclaration de créance.

La facture doit être libellée en EURO et ou son équivalent en francs CFA (XOF).

Afin que Enabel puisse obtenir les documents d'exonération de la TVA et de dédouanement dans les plus brefs délais, la facture originale et tous les documents ad hoc seront transmis dès que possible avant la réception.

L'environnement économique et la pratique des marchés publics au Niger recommandent l'octroi des avances de démarrages pour accompagner les petites et moyennes entreprises à exécuter les travaux, fournitures et services avec peu de difficultés de trésorerie et tracasseries des institutions de prêts qui pourront renchérir les offres.

De ce fait la non prévision d'avance peut limiter la concurrence et/ou conduire une exécution pénible des marchés.

Pour ces raisons, il est prévu dans ce marché, en application de à l'article 67. § 1er.2° b), d'accorder à l'adjudicataire sur sa demande à compter de la notification de l'attribution du marché et sans justification de débours de sa part, une avance forfaitaire de démarrage égale à vingt pour cent (30%) du montant initial du marché sous réserve que cette avance soit couverte par une caution bancaire acceptable par l'administration d'un même montant (selon modèle en annexe). Cette avance constitue une tranche de paiement.

4.14 Litiges (art. 73)

Tous les litiges relatifs à l'exécution de ce marché sont exclusivement tranchés par les tribunaux compétents de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles. La langue véhiculaire est le français ou le néerlandais.

Le pouvoir adjudicateur n'est en aucun cas responsable des dommages causés à des personnes ou à des biens qui sont la conséquence directe ou indirecte des activités nécessaires à l'exécution de ce marché. L'adjudicataire garantit le pouvoir adjudicateur contre toute action en dommages et intérêts par des tiers à cet égard.

En cas de « litige », c'est-à-dire d'action en justice, la correspondance devra (également) être envoyée à l'adresse suivante copie à la cellule de contractualisation d'Enabel au Niger :

Agence belge de développement - Enabel Cellule
juridique du service Logistique et Achats (L&A)
À l'attention de Mme Inge Janssens rue
Haute 147,1000 Bruxelles , Belgique

4.15 Obligations du pouvoir adjudicateur (art.136)

Le pouvoir adjudicateur est tenu :

1° d'utiliser les fournitures pour les besoins prévus au marché et conformément aux notes techniques d'utilisation fournies par le fournisseur ;

2° de n'apporter aucune transformation aux fournitures sans l'accord écrit et préalable du fournisseur.

4.16 Obligations du fournisseur (art. 137 et 138)

Le fournisseur est tenu :

1° de mettre les fournitures à la disposition du pouvoir adjudicateur dans les délais prévus par les documents du marché ;

2° sauf disposition contraire dans les documents du marché, d'assurer leur entretien et d'effectuer dans le délai imposé toutes les réparations nécessaires pour maintenir les fournitures en bon état pendant toute la durée du marché.

Lorsque la destruction totale ou partielle des fournitures survient pendant la durée du marché sans que la responsabilité du pouvoir adjudicateur soit engagée, le fournisseur les remplace ou les remet en état à ses frais dans le délai imposé.

5 Spécification Techniques

5.1 Conditions générales

Les fournitures doivent être neuves et garanties d'origine. Elles doivent être exemptes de tout vice ou défaut qui pourrait nuire à leur apparence et à leur bon fonctionnement, et elles doivent être conformes au point « Fiches techniques ».

Le soumissionnaire joindra à son offre :

- les fiches techniques des fournitures et prospectus;
- les certificats et attestations d'origine des fournitures qui seront livrées (uniquement pour les équipements).

5.2 Spécifications Techniques :

5.2.1 LOT1 : Equipements et mobiliers médicaux

N°	Désignation	Unité	Quantité	Spécifications Techniques
1.	Aspirateur nasal pour bébé	Unité	100	Mouche bébé manuel en polypropylène, styrène éthylène, butylène, silicone avec embout nasal en PVC et mousse de mélamine sans Bisphénol
2.	Aspirateur Churiginal 2 bocal 4 litres	Unité	3	<p>Fonction : Aspiration de liquides physiologiques à dépression et débit élevés</p> <p>Pompe d'aspiration robuste, assurant un débit de plus de 60 l/min Tension d'alimentation 220V- 50/60 Hz</p> <p>Ensemble monté sur roulettes pivotantes antistatiques et muni d'une poignée de manipulation</p> <p>Commande par pédale (pédale fournie)</p> <p>Interrupteur assurant la marche par pédale et la marche en continu (3 positions)</p> <p>Dépression réglable de 0 à 980 millibars, contrôle par vacuomètre</p> <p>2 bocal récepteurs de 5 ou 4 litres, antichoc, Autoclavable, têtes d'aspiration munies chacune d'un arrêt sur trop-plein, le tout relié à un sélecteur manuel permettant de passer d'un bocal à l'autre, même en pleine utilisation, pour la vidange</p> <p>Accessoires par appareil:</p> <p>2 Tuyauteries silicone de 3 mètres chacune Autoclavable</p> <p>Poignée avec pince-tube embouts et sondes de trois tailles différentes (adultes, enfants, nourrissons)</p> <p>Livré chacun avec:</p> <p>2 jeux de fusibles de protection du moteur et 2 kits de rechanges du groupe d'aspiration</p>
3.	Aspirateur autonome 2 bocal	Unité	4	<p>Fonction: Aspiration de liquides physiologiques à dépression et débit moyens</p> <p>Spécifications techniques:</p> <p>Pompe d'aspiration, légère et transportable, fonctionnant à sec et sans entretien, assurant un débit de plus de 20 l/min</p>

				<p>Tension d'alimentation 220V- 50/60 Hz</p> <p>Ensemble monté sur patins antidérapants et muni d'une poignée de transport</p> <p>Dépression réglable de 0 à 850 millibars, contrôle par vacuomètre</p> <p>2 bouches récepteurs de 4 litres, antichoc, autoclavables, têtes d'aspiration munies chacune d'un arrêt sur trop-plein, le tout relié à un sélecteur manuel permettant de passer d'un bocal à l'autre, même en pleine utilisation, pour la vidange</p> <p>Accessoires par appareil:</p> <p>2 Tuyauteries silicone de 3 mètres chacune autoclavables</p> <p>poignée avec pince-tube</p>
4.	Balance pèse adulte	Unité	6	<p>Grand cadran extra plat luxe</p> <p>Portée jusqu'à 150 kg</p> <p>Robuste et solide</p>
5.	Balance pèse bébé	Unité	2	<p>Plateau extra large et ergonomique pour une pesée sûre</p> <p>Amortissement réglable</p> <p>Large écran pour une lecture facile</p> <p>Charge: 20 kg Précision: 5 g jusqu'à 7,5 kg, 10 g à partir de 7,5 kg</p> <p>Fonctions TARE, HOLD, auto-HOLD et BMIF</p> <p>Dimensions - poids: 620x190x358 mm - 3,7 kg</p> <p>Plateau: 615 x 130 x 275 mm</p> <p>Fonctionne avec batterie</p>
6.	Bistouri électrique	Unité	2	<p>Fonction:</p> <p>Appareil pour chirurgie permettant la coupe et la coagulation</p> <p>Spécifications techniques:</p> <p>Sortie flottante</p> <p>Générateur électro-chirurgical monopolaire et bipolaire</p> <p>Sélection des fonctions directement par pédale</p> <p>Témoins visuels et sonores différenciés en coupe et en coagulation</p> <p>Contrôle permanent de continuité de la liaison plaque et du contact patient</p> <p>Affichage numériques des puissances</p> <p>Fonction monopolaire et bipolaire indépendantes</p> <p>Puissances délivrées:</p> <p>Coupe: 100 à 400 W</p> <p>Coagulation et mode bipolaire: 50 à 280 W</p> <p>Fonctionnement sur 220 volts - 50 Hz</p> <p>Livré chacun avec:</p> <p>1 Cordon d'alimentation (Ph-N-T)</p> <p>4 électrodes pour coupe réutilisables (pointes différentes)</p> <p>4 électrodes pour coagulation réutilisables (pointes différentes)</p> <p>1 Plaque indifférente à usage multiple avec son cordon</p> <p>3 Cordons réutilisables pour manche porte électrode</p> <p>3 Manches porte électrode</p> <p>1 guéridon, sur roulettes pivotantes antistatiques, servant de support</p> <p>Pièces de rechange par bistouri:</p> <p>1 circuit parafoudre (alimentation)</p> <p>1 carte d'alimentation comprenant le transformateur, les redresseurs et les composants de filtrage</p>
7.	Boîtes d'accouchement	Unité	14	<p>Boîte inox comprenant :</p> <p>2 pinces Kocher 18 cm.</p> <p>1 sonde urinaire CH12, métallique.</p>

				<p>1 paire de ciseaux à épisiotomie 15 cm 1 paire de ciseaux droits 18 cm à bouts ronds 1 paire de ciseaux courbes 17 cm. 2 pinces de péan. 1 clamp de bar. 1 porte aiguille de Mayo Hegar 16 cm. 1 écarteur de Farabeuf. 1 pince de Museaux 25 cm. 1 pince de Leriche 15 cm.</p>
8.	Boite de chirurgie voies basses	Unité	3	<p>1 BOITE INOX 42X18X8 CM 1 PAIRE ECARTEUR DE FARABEU 15 CM 1 VALVE VAGINALE DE DOYEN 60 MM 1 VALVE VAGINALE DE DOYEN 90 MM 1 VALVE VAGINALE DE DOYEN 120 MM 1 ANUSCOPE DE TRELAT 1 SONDE CANNELEE 14 CM 1 PINCE DISSECTION A/G 20 CM 2 PINCES DISSECTION A/G 14 CM 1 PORTE-AIGUILLES DE GILLIES 16 CM 4 PINCES DE KOCHER DROITE A/G 14 CM 4 PINCES DE TERRIER 13 CM 6 PINCES DE LERICHE A/G DROITE 15CM 6 PINCES DE LERICHE S/G COURBE 15CM 2 PINCES DE KELLY DROITES 14 CM 6 PINCES D'ALLIS 15 CM 4 PINCES DE CHAPUT 13CM 4 PINCES DE DUVAL A CREMAILLERE 20 CM 1 CISEAUX MAYO COURBE 16 CM 1 CISEAUX DE METZEMBAUM DROIT 16 CM 1 CISEAUX MOUSSE COURBE 16 CM 1 CISEAUX DE DUBOST COURBE 26 CM 1 AIGUILLE REVERDIN COURBE 20 CM 1 AIGUILLE REVERDIN TRES COURBE 20 CM 1 AIGUILLE REVERDIN TRES FORTE 23 CM 1 PINCE DISSECTION S/G 20 CM 1 CISEAUX DE MAYO DROIT 16 CM 1 PINCE DE KELLY DROITE 16 CM 1 PINCE DE JL FAURE 22 CM COURBE A/G 2 PINCES DE MUSEUX 24 CM (7x5mm) 4 PINCES DE POZZI 24 CM 4 PINCES DE BENGOLEA COURBES S/G 24 CM 1 PINCE MIXTER O'SHAUGNESSY 90° 24 CM 1 PINCE CLAMP INTESTINALE DOYEN SOUPLE COURBE 23CM 1 PINCE FOERSTER STRIEE DROITE 24 CM 3 PORTE-AIGUILLES MAYO HEGAR 18 CM 8 PINCES A CHAMPS DE JAYLE 13CM 4 PINCES DE PEAN 14 CM 2 PINCES A PANSEMENTS DROITES 24 CM (LONGUETTE)</p>
9.	Boite pour chirurgie mammaire	Unité	2	<p>1 Filtre Boîte d'instruments 300x150x60mm 1 Manche de Bistouri Court n°4 standard 1 Pince à Pansements, "Longuette", droite, 24 cm 1 Pince à pansements FOERSTER-BALLENGER Droite 25cm</p>

				<p>1 Ciseaux mousse Droits 14.5 cm 1 Ciseaux mousse Droits 18.5 cm 1 Ciseaux Metzembraum Courbes 18 cm 1 Pince disséquer Cushing courbe A/G 18cm 1 PINCES DISSECTION DE QUENU 20 CM 2 Pince dissection A/G 14.5cm 6 Pince à champs Backhauss 11cm 2 Pince PEAN S/G hémostatique Droite 14cm 3 Pince ROCHESTER PEAN S/G hémostatique Droite 16cm 2 Pince LERICHE S/G hémostatique Droite 15cm 2 Pince BENGOLEA S/G hémostatique Courbe 26cm 2 Pince HALSTED-MOSQUITO S/G hémostatique Courbe 12.5cm 2 Pince KOCHER A/G hémostatique Droite 14cm 1 Porte-aiguille MAYO-HEGAR 18 cm 2 Écarteur SENN-MILLER Pointu 16.5cm 1 Écarteur FARABEUFF la paire 15cm 2 Écarteur VOLKMANN Mousse 8 x 19mm 4 dents 22cm</p>
10.	Boite de césarienne	Unité	4	<p>Composition minimale:</p> <p>1 boîte pour instruments 580 x 280 x 150 mm inox 1 pince porte-aiguilles droite 180 mm 1 pince porte-aiguilles droite 250 mm 1 écarteur de Collin-Hartmann (la paire) 1 écarteur à paroi abdominale de Balfour 1 spatule abdominale de Haberer 1 écarteur de Farabeuf (la paire) 1 écarteur abdominal de Leriche 1 pince à dissection sans griffes 250 mm 1 pince à dissection à griffes 250 mm 1 pince à dissection sans griffes 155 mm 1 pince à dissection à griffes 145 mm 1 pince à dissection à griffes 120 mm (de ADSON) 4 pinces hémostatiques droite sans griffes 145 mm (de Péan) 4 pinces hémostatiques droite avec griffes 145 mm (de Kocher) 4 pinces hémostatiques courbe sans griffes 145 mm 4 pinces hémostatiques courbe avec griffes 145 mm 2 pinces hémostatiques droite sans griffes 220 mm 2 pinces hémostatiques droite avec griffes 220 mm 2 pinces hémostatiques courbe sans griffes 220 mm 2 pinces hémostatiques courbe avec griffes 220 mm 4 pinces hémostatiques modèle spécial 1 pince à pansement et à tampons droite 220 mm (pince à badigeonner) 4 pinces à champs 135 mm 4 pinces à champs 105 mm 1 canule d'aspiration 1 poignée de bistouri no 4 1 poignée de bistouri no 3 1 ciseaux à dissection courbe 250 mm 1 ciseaux à dissection courbe 180 mm 1 ciseaux à chirurgie droit 160 mm 1 bassin réniforme 250 x 140 x 40 mm inox</p>

				<p>2 pinces hémostatiques à hystérectomie 225 mm 2 pinces hémostatiques à hystérectomie 245 mm 1 pince hystérolabe de Dartigues 270 mm 1 pince pour abaissement col de l'utérus droite 240 mm (pince Museux) 2 pinces à pansement et à tampons droite 200 mm (pince de Gross)</p>
11.	Boite de forceps	Unité	2	<p>Boîte inox, 50 x 20 x 12 cm Forceps Simpson, 30 cm 1 pièce Forceps Tarnier, avec tracteur 40 cm 1 pièce Forceps Luikart, 40 cm 1 pièce Forceps Naegele/Pageot, 36 cm 1 pièce</p>
12.	Boite d'hystérectomie	Unité	4	<p>Composition :</p> <p>1 x Boîte inox, 40 x 20 x 9 cm 1 x Agrafes Michel Perfect, les 100, 14 mm 1 x Ciseaux Mayo, droits, 20 cm 1 x Ciseaux Metzembbaum, droits, 26 cm 1 x Ciseaux Dubost, courbes, 26 cm 1 x Canule Yankauer, inox, 27 cm 2 x Epingle à Instruments, 18 cm 1 x Hystérolabe Dartigues, 25 cm 1 x Magasin à Agrafes Michel, 14 mm 6 x Pince Kocher, courbe, A/G, 16 cm 4 x Pince Kocher, courbe, A/G, 20 cm 1 x Pince à Pansements, "Longuette", droite, 24 cm 4 x Pince à Champs Backhaus, 9 cm 2 x Pince clamp Doyen, intestinal, droite, 23 cm 1 x Pince Michel, pour ôter les agrafes, 14 cm 1 x Pince Michel, pour poser les agrafes, 15 cm 4 x Pince Museux, droite, 24 cm, 9 x 7 mm 1 x Pince Dissection, A/G, 20 cm 2 x Pince en Cœur, 16 cm 4 x Pince Babcock, 20 cm 2 x Pince Guyon, 23 cm 1 x Stylet Porte-coton, 30 cm, utérin 1 x Valve Doyen vaginale, 60 mm x 45 mm 1 x Valve Doyen vaginale, 90 mm x 45 mm 1 x Valve Doyen vaginale, 120 mm</p>
13.	Boite infirmier	Unité	4	<p>Composition minimale</p> <p>1 boîte métallique en acier inox, comprenant :</p> <p>1 paire de ciseaux droits extrémités pointues 16 cm 1 paire de ciseaux courbes extrémités mousse 14 cm 1 pince à disséquer 11 cm à griffes 1 pince à disséquer 11 cm sans griffes 1 pince à épiler 1 pince à pansement 1 pince à Péan 14 cm 1 sonde cannelée 14 cm 1 manche de bistouris avec 10 lames 1 garrot en caoutchouc 1 champ vasculaire 1 bain d'yeux en verre</p>

				1 mètre-ruban 60"/1,5 m 1 thermomètre médical 1 rasoir 1 spatule 3 stylets assortis
14.	Boite de laparotomie	Unité	2	Composition minimale : 1 boîte pour instruments 580 x 280 x 150 mm inox 1 pince porte-aiguilles droite 265 mm 1 pince porte-aiguilles droite 180 mm 1 pince porte-aiguilles droite 250 mm 1 pince porte-aiguilles droite 145 mm 1 écarteur de Collin-Hartmann (la paire) 1 écarteur à paroi abdominale de Balfour 1 spatule abdominale de Haberer 1 écarteur de Farabeuf (la paire) 1 écarteur abdominal de Leriche 2 pince pour saisir les tissus et organes 2 pince pour préhension de l'intestin et tissus 1 canule d'aspiration 1 pince à dissection sans griffes 250 mm 1 pince à dissection à griffes 250 mm 1 pince à dissection sans griffes 155 mm 1 pince à dissection à griffes 145 mm 1 pince à dissection à griffes 125 mm 4 pinces hémostatiques droite sans griffes 145 mm 4 pinces hémostatiques droite avec griffes 145 mm 4 pinces hémostatiques courbe sans griffes 145 mm 4 pinces hémostatiques courbe avec griffes 145 mm 2 pinces hémostatiques droite sans griffes 220 mm 2 pinces hémostatiques courbe sans griffes 220 mm 2 pinces hémostatiques courbe avec griffes 220 mm 2 pinces clamps pour l'intestin et l'estomac courbe 220 mm 2 pinces clamps pour l'intestin et l'estomac droite 220 mm 2 pinces à pansement et à tampons droite 200 mm (pince de Gross) 1 pince à pansement et à tampons droite 220 mm (pince à badigeonner) 4 pinces à champs 135 mm 2 pinces à champs 105 mm 1 pince à disséquer et à ligature 200 mm 1 pince à disséquer et à ligature 250 mm 2 poignées de bistouri no 4 1 poignée de bistouri no 3 2 poignées de bistouri no 4 long 1 pince pour calcul biliaire 1 ciseaux à dissection courbe 250 mm 1 ciseaux à dissection courbe 180 mm 1 ciseaux à chirurgie droit 160 mm 1 bassin réniforme 250 x 140 x 40 mm inox 1 ciseaux à chirurgie courbe 160 mm
15.	Boite de pansement	Unité	5	Composition : 1 boîte métallique en acier inox, comprenant 1 paire de ciseaux droits mousse, 14 cm

				<p>1 paire de ciseaux courbes pointus, 10 cm 1 sonde canulée 1 pince à disséquer 3 griffes, 14 cm 1 pince à disséquer sans griffes, 14 cm 1 pince de péan 11 cm 1 pince de Kocher 13,5 cm 1 pince à ôter les agrafes de Michel 3 stylets assortis</p>
16.	Chariot à linge propre	Unité	1	<p>Fabrication en acier haute résistance. - Socle en tube acier carré de 25 mm recouvert d'une tôle 10/10e d'épaisseur. Côtés en tube cintré de diamètre 25 mm - Barreau en tube de diamètre 18 mm - 4 roues de diamètre minimal 125 mm, Butoirs annulaires - 2 tablettes supérieures amovibles - Dimensions extérieurs, environ : 100 x 70 x (hauteur)150 cm</p>
17.	Chariot brancard	Unité	4	<p>Fonction: Chariot de transport destiné au transport des patients au sein de l'hôpital. Spécifications techniques: Chariot avec bâti en tube d'acier protégé de diamètre minimal 30 mm monté sur quatre roulettes de diamètre 150 mm, pivotantes, antistatiques, à roulements à bille. Deux sont équipés de freins Poignées de conduite sur chaque extrémité formant pare-chocs Brancard 180x50 cm amovible standard avec tête relevable, matelas mousse haute densité d'épaisseur minimale 50 mm, recouvert de tissu plastifié lavable et étanche, résistant aux agents de désinfection. Pouvant supporter une personne de 120 kg. Accessoires Tige inox porte sérum à double crochet, réglable en hauteur Dispositif de fixation et de réglage de part et d'autre du brancard Support de rangement de la tige porte sérum sur le chariot en partie basse Pièces de rechange par chariot.: 1 jeu complet des roulettes</p>
18.	Chariot desserte	Unité	4	<p>Fonction: Permet le transport du matériel et des instruments du bloc opératoire Fabrication tout inox 2 plateaux L 900 x l 600 mm chacun 4 roues de diamètre 100 mm dont 2 avec frein 4 pare- chocs annulaires Hauteur totale 800 mm</p>
19.	Couverture	Unité	97	<p>Fibre naturelle 100 % coton BIO - Hypoallergénique limitant les risques d'allergies et respectant la peau sensible des tout petits - Bonne perméabilité de l'air ce qui permet de respirer. Dimension environ 240 x 95 cm</p>
20.	Doppler fœtal et vasculaire	Unité	45	<p>Affichage écran couleurs, LCD à cristaux liquides dimensions maximum 35 x 28 mm, rétroéclairé Données graphiques onde de pouls Force du signal (graphique en barres) Témoin de charge des piles Données numériques fréquence cardiaque</p>

				<p>Fréquence nominale de la sonde</p> <p>Mode de travail : Fréquence cardiaque fourchette de mesure 50 à 240 bpm (battements/minute) précision +/- 2 bpm</p> <p>Résolution 1 bpm</p> <p>Pression atmosphérique 70kPa - 106kPa</p> <p>Fréquence de travail fœtal 2 MHz (+/- 10%), vasculaire 5 ou 8 MHz (+/-10%)</p> <p>Alimentation 2 piles 1,5V LR6 AA (incluses), consommation < 0,8 W</p> <p>Température fonctionnement +5 à +40° C</p> <p>Hydrométrie max 93%</p> <p>Livré avec une sonde 2Mhz</p> <p>Garantie 1 an</p>
21.	Drap	Unité	97	<p>Fibre naturelle 100 % coton BIO - Hypoallergénique limitant les risques d'allergies et respectant la peau sensible des tout petits - Bonne perméabilité de l'air ce qui permet de respirer. Dimension environ 240 x 95 cm</p>
22.	Escabeau 2 marches	Unité	6	<p>Modèle à 2 marches avec piétement tube en acier et marches en aluminium recouvertes de matière antidérapante</p> <p>- Dimensions approximatives:</p> <p>Marches: 350 x 200 mm</p> <p>Première marche à 200 mm du sol, Deuxième à 370 mm du sol</p>
23.	Fauteuil roulant	Unité	4	<p>Fonction: Chaise destinée au transport des patients au sein de l'hôpital</p> <p>Modèle pliant avec châssis tube chromé avec accoudoirs fixes</p> <p>Assise et dossier en tissu plastifié ignifugé pouvant épouser la forme du patient, largeur de l'assise 46 cm</p> <p>Repose-pieds pivotants, escamotables, réglables en hauteur avec possibilité d'adapter un appui-jambe</p> <p>Roues principales (arrières) pneumatiques à rayons renforcés d'entretien facile, munies de frein à blocage positif et d'un anneau d'entraînement par le patient lui-même</p> <p>Roues directrices (avant) pivotantes</p> <p>Poignée 'accompagnateur' caoutchoutées</p> <p>livré chacun avec 2 chambres à air de rechange</p>
24.	Haricot inox	Unité	4	<p>Caractéristiques techniques:</p> <p>Haricot inox</p> <p>Cuvette en forme de haricot en acier inoxydable 18/10</p> <p>Capacité : 500 ml</p>
25.	KIT Insertion et retrait DIU	KIT	22	<p>Boîte pour pose de DIU</p> <p>Composition de base :</p> <p>Boite inox, comprenant :</p> <p>1 plateau inox 28 x 15 x 3cm</p> <p>2 Cupules inox diam 80 mm</p> <p>1 Pince ROCHESTER PEAN courbe 22 cm</p> <p>1 Pince de POZZI 24 cm</p> <p>1 Pince circeron 28 cm pour poser le stérilet</p> <p>1 Sonde de curette de NOVACK</p> <p>1 Ciseaux de SIMS Mousse courbe 20 cm</p> <p>1 Hystéromètre de VALLEIX à curseur 33 cm</p> <p>1 Spéculum de COLLIN 30 mm</p> <p>1 Spéculum de COLLIN 35 mm</p> <p>1 Porte-pince à servir inox 50 x 200 mm</p>

				1 Stylet porte-coton UNTERIN 30 cm
				Boîte pour retrait de DIU Composition de base : 1 boîte inox, comprenant : 2 cupules inox diam, 80 mm 1 Pince ROCHESTER –PEAN courbe 22 cm S/G 1 Pince POZZI 24 cm 1 Pince à pansement droite 24 cm (longuette) 1 Pince FOERSTER striée droite 24 cm 1 Sonde curette de NOACK 1 Ciseaux de SIMS mousse courbe 20 cm 1 Hystéromètre de VALLEIX à curseur 1 Spéculum de COLLIN 30 mm 1 Spéculum de COLLIN 35 mm 1 Stylet porte-coton 30 cm 1 Pince de TERRUM 27 cm à ôter le stérilet 1 Porte pince à servir (50x200 mm) 1 Crochet à ôter le stérilet
26.	KIT de réanimation nouveau-né	KIT	21	Mallette comprenant: 1 Insufflateur en silicone. 1 réservoir a oxygène avec tuyau. 2 masques en silicone. 3 canules de Guedel Stériles. 1 ouvre bouche. 1 pince tire-langue
27.	KIT AMIU	KIT	46	Système d'aspiration intra-utérine manuelle (AMIU) composé de huit (8) canules (4 mm, 5 mm, 6 mm, 7 mm, 8 mm, 9 mm, 10 mm et 12 mm) flexibles en plastique sans latex et un aspirateur à double valve MVA de 60 CC,
28.	Lampe d'examen médical	Unité	2	Fonction: lampe d'examen pour éclairage du champ d'investigation en toutes conditions Spécifications: - intensité lumineuse 20 000 à 30 000 lux à 1 mètre, éclairage LED, faisceau non diffus - durée de vie de la lampe halogène: plus de 1500 heures - Tête équipée d'une double paroi anti calorique, peu encombrante, montée sur un bras en genouillère (en 2 pièces par exemple) ou flexible, qui se maintient en toute position et orientation - aucun ressort de maintien, ni câblage apparent - ensemble monté sur pied mobile à 5 branches, roulettes pivotantes - puissance absorbée par l'appareil: environ 50 Watts - variateur d'intensité optionnel Livrée chacune avec 10 ampoules de rechange LED
29.	Laryngoscope	Unité	2	Contenu : 1 manche à piles en métal chromé, comportant une surface de préhension cannelée, pour une meilleure prise en main. 1 lame Macintosh n°2 1 lame Macintosh n°3 1 lame Macintosh n°4

				Les lames Macintosh Ri-Standard, en acier inoxydable, doivent avoir un éclairage sous vide 2,7V, pour un bon éclairage de la zone d'examen. Leur forme innovante doit permettre une intubation aisée et une bonne visibilité. De plus, leurs arêtes doivent arrondir réduisent le risque de blessure. Les lames doivent être autoclavables à 134°C pendant 5 minutes.
30.	Lit d'hospitalisation simple + matelas	Unité	69	<p>Lit d'hôpital à hauteur fixe Bâti métallique, revêtement époxy. Régulation par manivelle. Butée de fin de course. Roulettes en caoutchouc diamètre 100 mm avec freins. Dimensions: 206 x 89 x h 90 cm. Hauteur de la structure par rapport au sol 52/55 cm. Dimensions de la structure: 200 x 85 cm Livré avec : avec 4 roues ø100 mm de rechange</p>
31.	Mannequin pour la réanimation du nouveau-né	KIT	4	<p>NEONATALIE 2+++ Techniques d'aspiration Ventilation en pression positive Soulèvement et abaissement spontané de la poitrine RCP: Repères anatomiques ; Ventilations avec un Beg ; Compressions thoraciques fermées ; Auscultation cardiaque Pression sanguine/caractéristiques du pouls : Pouls ombilical généré manuellement Autre caractéristique : Premier cri du nouveau-né</p> <p>PREEMIE NATHALIE PreemieNatalie Preterm Simulator (Dark) Nasogastric tube (French 6) Diaper Syringe (20 ml) Training stethoscope Baby cap Carry Bag Directions for use CarePlus Preterm Wrap</p>
32.	Mannequin Mamabirthe (simulateur d'accouchement)	KIT	4	<p>Accouchements et manœuvres obstétricales Accouchement normal Présentation par le siège Accouchements assistés : forceps et ventouse Dystocie des épaules Examen vaginal Examen abdominal Anatomie de Mama Birthie Filière pelvi-génitale et plancher pelvien réalistes pour faciliter la rotation naturelle de la tête lors de sa descente Pelvis avec points de repère palpables Inserts cervicaux avec dilatation de 4, 6 et 8 cm et effacement Anatomie de Baby Birthie</p>

				Points de repère anatomiques pour identifier la présentation du bébé Articulation du cou réaliste Fontanelles palpables Simulation de la bosse séro-sanguine Autre Pince de table pour les simulations procédurales Ceinture de taille pouvant être portée par une patiente standardisée
33.	Micro toise pour enfant	Unité	14	Micro-toise, plage de mesure de 0 à 200 cm - Toise Murale En Plastique Avec Curseur - Plage De Mesure : De 0 À 200 Cm. - Graduation : 1mm. Matières Boîtier En ABS, Ruban Coulissant En Métal, Mousse Adhésive
34.	Moniteur de surveillance multi paramètres	Unité	2	Surveillance NIBP Méthode de mesure: oscillométrique Plage de mesure: Pression systolique Pression diastolique Pression artérielle moyenne Adultes 40 ~ 255 mmHg 10 ~ 220 mmHg 20 ~ 215 mmHg Enfants 40 ~ 200 mmHg 10 ~ 110 mmHg 20 ~ 165 mmHg Surveillance TEMP : Plage de mesure: 25,0°C ~ 45,0°C ± 0,2°C Temps de réponse: ≤ 150 sec Surveillance SpO2 et pouls Plage de mesure SpO2: 35% ~ 100% Plage de mesure PR: 30 ~ 240 bpm ± 2 bpm Surveillance ECG Plage fréquence cardiaque mesurée: ± 0,4 mVp ~ ± 5 mVp Plage d'affichage de fréquence cardiaque: 20 bpm ~ 250 bpm Surveillance RESP Méthode de mesure: impédance transthoracique Plage de surveillance: 0 ~ 120 rpm Précision: ± 5% ou ± 2 rpm (la valeur la plus élevée) Autres caractéristiques techniques : Alimentation: 100 ~ 250 Vac, 50/60 Hz Consommation: <80 VA Écran: LCD TFT couleurs, 12,1" Mode d'alarme: alarmes visuelle et sonore Port réseau: Ethernet
35.	Oxymètre de poules	Unité	5	SpO2 Plage de mesure : 70 à 99 % + 2 digits SpO2 0% à 69% non spécifié Résolution : 1% Fréquence d'acquisition : 1 seconde Temps moyen : 8 secondes Fréquence de pouls Plage de mesure : 25 à 250 + 3 digits Résolution : 1 BPM Fréquence d'acquisition : 1 seconde Temps moyen : 8 secondes Alimentation Piles alcalines : 2 AAA

				<p>Consommation : 30 mA Durée de vie des piles : 600 mesures ponctuelles avec 2 piles neuves à une température ambiante de 25 °C</p>
36.	Pantalon antichoc	Unité	36	<p>Pantalon 100 % film polyuréthane NO LATEX conçu Facilement désinfectable, bactériostatique, 3 éléments gonflables, simple enveloppe, chaque partie est occupée d'un manomètre à couplage rapide. Poids : 2 Kg Livré avec un sac de transport. et 100 % radio transparent</p>
37.	Paravent 3 panneaux	Unité	68	<p>Fonction: Utilisé dans les services des hôpitaux Spécifications techniques: - 3 panneaux - Tubes en acier très stables - Rideau en tissu expansé (matière plastique sur le jersey), lavable - Dimension approximative des panneaux: l = 0,6m x h = 1,80m</p>
38.	Plateau inox (28 x15cm)	Unité	8	<p>Plateau inox (28x15) Plateau en acier inoxydable 18/8 avec couvercle Rectangulaire 28 x 15 cm avec profondeur de 3 cm</p>
39.	Porte-cupule chirurgical sur roulettes	Unité	7	<p>Seau en acier inoxydable - Capacité du sceau de 8 litres - Protection des pare-chocs ronds - Support rond en acier inoxydable - Roues de 60 mm - Dimensions minimum : 40x40x22cm</p>
40.	Potence	Unité	10	<p>Fonction: Suspension de solutés pour perfusion par gravité en salle d'opération ou de petites chirurgies Spécifications techniques Socle 5 branches en acier inox assurant une bonne stabilité et monté sur cinq roulettes pivotantes Tige verticale inox réglable en hauteur 110-100 cm avec un dispositif de blocage à toute position. Double crochets de suspension avec paniers inox porte-flacon. Tablette démontable au milieu, de dimensions minimales 30 x 10 cm permettant la dépose de petits équipements de perfusion.</p>
41.	Scialytique mobile	Unité	2	<p>Source lumineuse : LED Indice de rendu des couleurs (minimum) : 92 Intensité à 1 m (minimum) : 80 700 lx Température de couleurs (minimum): 4 400 K Diamètre du motif minimum: 7.5" (19 cm) Profondeur de champ minimum : 29.8" (75,8 cm) Diamètre de la tête d'éclairage minimum : 20" (50,8 cm) Module d'éclairage LED : 16 LED disposées en réseau 4x4, puissance de 32 watts Électricité :</p>

				230 -220 VAC, 50/60 Hz, 0,5 ampères
42.	Stéthoscope biauriculaire	Unité	6	Appareil d'auscultation à large bande de 50 à 1200 Hz pour l'écoute cardiaque et pulmonaire, à membrane flottante et pavillon en acier inoxydable Bague en plastique anti froid .
43.	Tabouret à hauteur réglable	Unité	4	Fabriqu� en acier inox, roulettes autobloquantes pivotant � 360�, surface de roulement en caoutchouc. La hauteur peut �tre r�gl�e par pompe � gaz; le dossier pivote � 180� et sa profondeur est r�glable. L'assise est de densit� �quilibr�e, matelass�e et stri�e de bandes de Peltex
44.	Tabouret anesth�siste	Unit�	2	Fonction: Tabouret pour anesth�siste mont� sur roulettes, si�ge d'appoint pour station assise Sp�cifications techniques: Hauteur r�glable avec blocage possible en toute position. Pi�tement m�tallique (acier inox ou peint) mont� sur 5 roulettes antistatiques pivotantes Si�ge avec dossier h�mirculaire recouvert de tissu plastifi� lavable, de forme ronde, rembourr� de mousse haute densit� R�glage de la hauteur par manette situ�e sous l'assise permettant un ajustement entre 45 et 65 cm du sol
45.	Tabouret pour chirurgien	Unit�	6	A hauteur variable, hydraulique sur roulettes en forme de selle en acier inoxydable permettant en plus une position ASSIS/DEBOUT gr�ce � son assise inclinable. Selle particuli�rement destin�e aux interventions chirurgicales, mont� sur patins et dot� d'une commande de r�glage AU PIED de hauteur variable de 670 � 870 mm maximum.
46.	Table d'accouchement	Unit�	4	Table d'accouchement � 3 parties - avec Trendelenburg Structure en tubes ovales en acier peint �poxy Trois parties ind�pendantes et position Trendelenburg Rembourrage en mousse de polyur�thane � haute densit�, ignifuge Recouvert en similicuir lavable et ignifuge Pieds ajustables en caoutchouc Dimensions approxima: 181x60xh 80 cm (�5cm) Charge maximale: �150 kg. Livr� avec 2 supports de jambes anatomiques, rembourr�s et r�glables en hauteur, Une paire d'�pauli�res, poign�es, porte-rouleau et cuvette en acier inox � 32 cm.
47.	Table d'examen m�dical	Unit�	4	Fonction: Examen des malades allong�s Sp�cifications techniques : - B�ti tubulaire soud�, en acier inoxydable de diam�tre 30 mm, pieds prot�g�s par des embouts en caoutchouc Plan d'examen: matelassure en mousse de 5 � 6 cm d'�paisseur, recouvert de tissu simili cuir, r�sistant (aux agents de d�sinfection, classification M1...) et lavable Dimensions (�5cm): Longueur 190 cm, largeur 65 cm, hauteur 80 cm
48.	Table pour tambours et boites	Unit�	4	Fonction: Desserte op�ratoire utilis�e en cours d'intervention permettant de disposer les bo�tes d'instruments de chirurgie et les tambours de linge op�ratoire Sp�cifications techniques: - Construction de l'ossature en acier inoxydable

				- Plateau de dimension minimum de 150x50cm stratifié, à 75cm du sol
49.	Table pont inox (instrument anesthésiste)	Unité	2	<p>Fonction: Desserte opératoire utilisée en cours d'intervention permettant de disposer les instruments de chirurgie au-dessus de patient.</p> <p>Spécifications techniques: Construction entièrement en acier inoxydable Hauteur réglable de 90 à 130 cm avec blocage à toutes hauteurs Construction en 'U' (ou 'fer à cheval') sans élément transversal avec socle passant sous la table d'opération Quatre roulettes antistatiques pivotantes dont deux équipées de frein Plateau de dimension 60 x 90 cm</p>
50.	Table d'opération hydraulique	Unité	1	<p>Fonction: assure l'immobilisation du patient durant l'intervention</p> <p>Spécifications techniques: Table de chirurgie générale permettant des positionnements variés répondant à l'ensemble des spécialités: Chirurgie générale Chirurgie orthopédique (avec accessoires) Chirurgie gynécologique (avec accessoires) Table montée sur quatre roulettes multidirectionnelles et quatre patins de blocage Commande hydraulique de montée et descente à l'aide d'une pédale facilement accessible et simple de manipulation. Mouvement vertical variant entre 75 et 100 cm Table de base formée de deux plateaux formant le dossier, une extension jambière et une extension tête. Une commande séparée pour la proclive/déclive, déclive min. 30°, proclive min. 20° Une commande séparée pour les inclinaisons latérales, inclinaison min. ± 15° Une commande séparée pour l'articulation du dossier: Vers le bas min. -30° ; vers le haut min.: + 60° Rails latéraux et supports d'accessoires en acier inox Structure avec socle entièrement en acier inoxydable Matelas antistatique résistant aux agents de désinfection Livrée avec: .1 Porte champ d'anesthésie avec barre horizontale .2 Appui-bras simples .1 Paire de fixe-cuisses .1 Paire de fixe-poignets .1 paire d'épaulières .1 jeu de curseurs pour accessoires Pièces de rechange: - 4 ensembles de tous les joints du système hydraulique - 1 jeu complet supplémentaire. des éléments de coussin</p>
51.	Table de réanimation nouveau-né	Unité	2	<p>Table de réanimation et examen du nouveau-né en détresse</p> <p>Caractéristiques techniques: Panneaux vitrés latérales rabattables Lit de 520 x 690 mm, inclinable en trois positions: 0, +5° et -5° Eclairage avec 1 ou 2 lampes fluorescentes de 60 cm Chauffage rapide par lampes à infrarouge, température cutanée</p>

				<p>contrôlée entre 36 et 38oC (sonde de température fournie) Auto-calibration de l'appareil Alimentation en oxygène par prise O2 murale et aussi par 1 cylindre de 3,5 m3 (fournis intégrés à l'appareil), manodétendeur et débitmètre à humidificateur inclus Un tuyau d'oxygénation adapté muni de lunette nasale taille nourrisson Aspirateur de mucosité fourni, muni d'un bocal de 1 litre, dépression de 650 mm Hg, débit: 10 l/mn, pour prise murale de Vide Un tuyau d'aspiration muni de poignée pince-tube, livré avec 1 sonde nasale et 1 sonde buccale Alarmes de sécurité pour la température corporelle du nouveau-né Un moniteur physiologique: ECG, SpO2 en 2 courbes dynamiques, affichage de la fréquence cardiaque, Arrêt d'image, imprimante thermique, impression des différentes courbes, date et heures, annotations alphanumériques, livré avec: 1 câble d'ECG 3 dérivations avec paquet de 100 électrodes jetables, 1 capteur de saturation (SpO2) Ensemble monté sur un bâti robuste à 4 roulettes pivotantes dont deux au moins avec frein Un plateau à instruments de 230 x 320 mm, lié au châssis Un porte sérum intégré Un compartiment fermé avec tiroirs 1 bloc multiprise protégé permettant de brancher: l'appareil lui-même, le moniteur, un aspirateur électrique. Livré chacune avec: 1 carte d'alimentation de rechange 2 jeux de fusibles de rechange 2 lampes à I.R. de rechange</p>
52.	Tambour pour champs stériles (30cm x20)	Unité	7	<p>Tambour pour champs stériles (30 cm x20) pour stérilisation des champs chirurgicaux En acier inoxydable 18/10. Avec éclisses et couvercle à poignée. Dimensions moyennes : Diamètre 290 mm, hauteur de l'ordre de 240 mm</p>
53.	Tambour pour blouses	Unité	7	<p>Tambours de stérilisation cylindrique comportant un couvercle supérieur ajouré avec éclipse diam 350 x h 300 mm</p>
54.	Tensiomètre électronique	Unité	10	<p>Grand écran numérique, affichage clair des valeurs diastole, systole, pouls et heure ; Symbole « OK » confirmant le bon enroulement du brassard Signal sonore indiquant la fin de la prise de tension ; Fourni avec piles et boîtier de rangement. Fonctionnalités : - Brassard préformé qui s'adapte facilement à la forme du poignet, confort optimal ; - Technologie IntelliSense, ajuste automatiquement la pression du brassard ; - Indicateur d'installation correcte du brassard ; - Capteur de contrôle de la bonne position du patient pour assurer une prise de tension ; - Gonflement et dégonflement automatiques et rapides ; - Signal sonore à la fin de la prise de tension.</p>

				<p>Méthode de mesure : oscillométrique. Mémoire : 60 mesures mémorisées + moyenne des 3 mesures enregistrées. Plage de mesure : de 40 à 260 mHg. •Alimentation : piles rechargeables sur secteur fournies.</p>
55.	Toise pour bébé	Unité	2	Toise bébé en aluminium. Plage : 100 cm. Graduation : 5 mm Chiffre tous les 5 cm.
56.	Tuyau d'aspiration	Unité	10	<p>Fonction: Aspiration des fluides corporels comme par ex. le sang ou les sécrétions pendant un traitement chirurgical. Matériaux: Poignée : Copolymère séquencé de styrène (SBC). Tuyau + pièces de raccordement: Polychlorure de vinyle (PVC) Dimensions approximatives: Longueurs de tuyau: 210 cm, 250 cm et 300 cm Diamètre du tuyau: Intérieur ø 6,0 mm & 7,0 mm Extérieur ø 8,5 mm & 10,0 mm</p>
57.	Ventouse obstétricale	Unité	50	Extracteur de fœtus inox à chaîne avec adaptateur pour tuyau de vide, poignée de traction munie de bouton de purge
58.	Vitrine à instruments	Unité	6	<p>Fonction: meuble permettant le rangement du petit matériel de soins, d'examen ou de médicaments hors poussière Spécifications techniques: Châssis métallique formant l'encadrement des portes (protection des angles et des bords latéraux de porte). Structure en tôle d'acier électro-zinguée. Porte à deux battants, ouverture à 180°, en verre de sécurité d'épaisseur 6 mm, avec 2 charnières par porte. Fermeture par serrure de sécurité avec poignée canon incorporée. Serrure accompagnée de 3 clefs numérotées. Cinq ou six étagères amovibles en lame de verre Un piétement métallique permettant le nettoyage de la surface au sol située en dessous. Il se termine par des embouts de protection plastique. - Dimensions approximatives: H:180 x L: 75 x P: 50 cm</p>

5.2.2 LOT 2 : Mobiliers et équipements de bureautiques

N°	Désignation	Quantité	Spécifications Techniques
59.	Armoire métallique 2 battants	6	<p>Construction en tôle d'acier laminée à froid, galvanisée, peinture de finition soignée, comprenant 2 portes battantes - Fermeture par serrure et clef de sécurité (livrées avec trois clés numérotées). L'une des deux portes qui peuvent être verrouillées de l'intérieur - piétement assurant un passage minimal de 15 cm sous l'armoire permettant l'aération et le nettoyage - fournie avec cinq plateaux d'étagères en tôle emboutie interchangeables - Dimensions approximative : L x p x H = 100 x 50 x 200 cm - livrée montée et fonctionnelle</p>
60.	Bureau 2 caissons	4	Bureau de travail en panneaux assemblés en bois traité comportant deux (2) caissons

			<p>pouvant être changés de côté (choix lors du montage sur site):</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'un équipé de trois tiroirs - l'autre comportant en lieu et place des 2 tiroirs du bas, un grand tiroir permettant l'emploi de dossiers suspendus - Un plateau supérieur de dimension environ 180 x 80 cm, avec une hauteur de travail de 80 cm - Armature autoportante en acier reposant sur des pieds munis de protections terminales avec un panneau de fond - Les tiroirs à serrures amovibles posséderont des glissières métalliques et des butées de fin de courses. - Trois clés seront livrées avec les tiroirs.
61.	Bureau 1 caisson avec retour	2	<p>Bureau de travail en panneaux assemblés en bois traité comportant un caisson équipé de trois tiroirs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un plateau supérieur de dimension 180 x 80 cm, avec une hauteur de travail de 80 cm. - Un retour de dimension 100 x 55 cm, comportant un caisson avec un petit tiroir et un grand tiroir permettant l'emploi de dossiers suspendus - Armature autoportante en acier reposant sur des pieds munis de protections terminales avec panneau de fond - Les tiroirs à serrures amovibles posséderont des glissières métalliques et des butées de fin de courses - trois clés livrées avec tous les tiroirs
62.	Chaise visiteurs	110	<p>Chaise à piétement métallique, assise et dossier rembourrés et revêtus de simili cuir ou tissu, enduit lavable et très difficilement inflammable</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le rembourrage sera de bonne qualité et ne devra pas se tasser à l'usage - Ossature et piétement en tube d'acier de diamètre 25 mm épaisseur 2mm monté sur quatre pieds fixes en acier recouvert de peinture résistante (peinture époxy, laqué cuite au four sur base d'accrochage antirouille) - Hauteur de l'assise 45 cm, mousse haute densité d'épaisseur minimale 50 mm
63.	Climatiseur Split 2CV	2	<p>Technologie Inverter Type: Split Mural Puissance moteur : 2 CV Réfrigérant : R410 Capacité de refroidissement: 18000 BTU/H Economie d'énergie : Oui Dimensions approximative(L x H x P): 95.7 x 30.2 x 21.3 cm</p>
64.	Distributeur de savon	2	<p>Distributeur de savon mural doté d'une capacité de 0.9 litres. Commandé par un bouton-poussoir et optimisée grâce à une pompe antifuite et un bec verseur anti-goutte. Niveau de liquide dans le distributeur doit être visible grâce à un réservoir transparent. Entièrement démontable, pour un entretien facile Dispose d'une serrure 3 points, pour limiter les "emprunts". La visserie pour la fixation murale est fournie. Dimensions approximatives : 210 x 120 x 110 mm.</p>
65.	Distributeur de papier	2	<p>Distributeur essuie-mains rouleau mécanique, système par traction de la feuille, découpe de la longueur par l'utilisateur.</p>
66.	Etagère	2	<p>Etagère métal galvanisé composé de : 2 échelles avec pieds et 5 tablettes longueur mini 150 cm. Dimensions mini du rayonnage : L.158*P.32x302.8 cm Charge 205 kg max / tablette</p>
67.	Fauteuil de bureau agent	4	<p>Fauteuil de travail à revêtement extérieur synthétique ou tissu, enduit lavable et très difficilement inflammable.</p>

			<p>Piètement 4 branches</p> <p>Parties métalliques en acier chromé ou alliage de fer traité</p> <p>Le rembourrage sera de bonne qualité et ne devra pas se tasser à l'usage.</p>
68.	Machine à laver	2	<p>Alimentation : Mono 220 – 230 V</p> <p>Puissance (KW) : minimale 2</p> <p>Capacité du tambour : 16 Kg</p> <p>Type de vidange : à clapet</p> <p>Fonction : lavage & séchage</p>
69.	Tableau Mural pour affichage	4	<p>En bois traité</p> <p>Dimensions approximative: 120 x 240 cm</p>
70.	Tableau Mural pour salle de formation	2	<p>Tableau blanc pour salle de formation</p> <p>Dimensions minimales : 120 x 240 cm avec une surface d'écriture magnétique en acier émaillé et d'un cadre en aluminium</p>
71.	Table salle de réunion	20	<p>Tables pliables avec une structure en acier époxy et plateau en résine plastique ou bois traité. Elle est transportable et stockable grâce à ses pieds rabattables et son plateau pliant qui la transformera au format valise avec sa poignée de transport. Elles disposent de patins anti dérapant. Un système de blocage plateau /pieds qui permet d'accroître leur stabilité.</p> <p>Dimensions minimum : L x P x H : 180 x 75 x 74 cm</p>
72.	Poubelle plastique à pédale	14	<p>Poubelle tout usage en plastique avec couvercle. Larges poignées latérales facilitant la manipulation.</p> <p>Capacité minimum : 75 L</p>

5.3 Sites de livraison des équipements :

5.3.1 LOT1 : Equipements et mobiliers médicaux

N°	Désignation	Quantité Totale	Centre HD Gaya	CAJ	CSME Dosso	CSME Tillabéri	DS Dioundiou	SONU DS Gaya – Gothèye-Dioundiou
1.	Aspirateur nasal pour bébé	100	0	0	0	0	0	100
2.	Aspirateur Churigical 2 bocal 4 litres	3	1	0	1	1	0	0
3.	Aspirateur autonome 2 bocal	4	0	0	2	2	0	0
4.	Balance pèse adulte	6	2	4	0	0	0	0
5.	Balance pèse bébé	2	2	0	0	0	0	0
6.	Bistouri électrique	2	0	0	1	1	0	0
7.	Boites d'accouchement	14	4	0	5	5	0	0
8.	Boite de chirurgie voies basses	3	0	0	3	0	0	0
9.	Boite pour chirurgie mammaire	2	0	0	2	0	0	0
10.	Boite de césarienne	4	0	0	2	2	0	0
11.	Boite de forceps	2	0	0	2	0	0	0
12.	Boite d'hystérectomie	4	0	0	2	2	0	0
13.	Boite infirmier	4	0	0	4	0	0	0
14.	Boite de laparotomie	2	0	0	2	0	0	0
15.	Boite de pansement	5	0	0	5	0	0	0
16.	Chariot à linge propre	1	0	0	0	0	1	0
17.	Chariot brancard	4	0	0	4	0	0	0
18.	Chariot desserte	4	0	0	2	2	0	0
19.	Couverture	97	0	0	0	0	97	0
20.	Doppler fœtal et vasculaire	45	5	0	0	0	0	40
21.	Drap	97	0	0	0	0	97	0
22.	Escabeau 2 marches	6	4	0	0	2	0	0
23.	Fauteuil roulant	4	0	0	2	2	0	0
24.	Haricot inox	4	4	0	0	0	0	0
25.	KIT Insertion et retrait DIU	22	2	0	0	0	0	20
26.	KIT de réanimation nouveau-né	21	0	0	0	0	0	21
27.	KIT AMIU	46	4	0	0	0	0	42

N°	Désignation	Quantité Totale	Centre HD Gaya	CAJ	CSME Dosso	CSME Tillabéri	DS Dioundiou	SONU DS Gaya –Gothèye-Dioundiou
28.	Lampe d'examen médical	2	0	2	0	0	0	0
29.	Laryngoscope	2	0	0	2	0	0	0
30.	Lit d'hospitalisation simple + matelas	69	0	0	0	0	69	0
31.	Mannequin pour la réanimation du nouveau-né	4	4	0	0	0	0	0
32.	Mannequin Mamabirthie (simulateur d'accouchement)	4	4	0	0	0	0	0
33.	Micro toise pour enfant	14	0	0	0	0	14	0
34.	Moniteur de surveillance multi paramètres	2	0	0	0	2	0	0
35.	Oxymètre de poules	5	0	0	5	0	0	0
36.	Pantalon antichoc	36	6	0	0	0	0	30
37.	Paravent 3 panneaux	68	0	0	0	0	68	0
38.	Plateau inox (28 x15cm)	8	8	0	0	0	0	0
39.	Porte-cupule chirurgical sur roulettes	7	0	0	4	3	0	0
40.	Potence	10	0	0	5	5	0	0
41.	Scialytique mobile	2	0	0	0	2	0	0
42.	Stéthoscope biauriculaire	6	6	0	0	0	0	0
43.	Tabouret à hauteur réglable	4	4	0	0	0	0	0
44.	Tabouret anesthésiste	2	0	0	1	1	0	0
45.	Tabouret pour chirurgien	6	0	0	3	3	0	0
46.	Table d'accouchement	4	4	0	0	0	0	0
47.	Table d'examen médical	4	0	4	0	0	0	0
48.	Table pour tambours et boîtes	4	0	0	2	2	0	0
49.	Table pont inox (instrument anesthésiste)	2	0	0	1	1	0	0
50.	Table d'opération hydraulique	1	0	0	0	1	0	0
51.	Table de réanimation nouveau-né	2	1	0	0	0	1	0
52.	Tambour pour champs stériles (30cm x20)	7	2	0	0	5	0	0
53.	Tambour pour blouses	7	2	0	0	5	0	0
54.	Tensiomètre électronique	10	0	8	0	0	0	0
55.	Toise pour bébé	2	0	0	0	0	2	0
56.	Tuyau d'aspiration	10	0	0	10	0	0	0
57.	Ventouse obstétricale	50	10	0	0	0	0	40
58.	Vitrine à instruments	6	0	0	0	0	6	0

5.3.2 LOT 2 : Mobiliers et équipements de bureaux

N°	Désignation	Quantité Totale	Centre HD Gaya	CAJ	CSME Dosso	CSME Tillabéri	DS Dioundiou	SONU DS Gaya – Gothèye-Dioundiou
59.	Armoire métallique 2 battants	6	2	4	0	0	0	0
60.	Bureau 2 caissons	4	0	4	0	0	0	0
61.	Bureau 1 caisson avec retour	2	0	2	0	0	0	0
62.	Chaise visiteurs	110	50	60	0	0	0	0
63.	Climatiseur Split 2CV	2	0	0	0	2	0	0
64.	Distributeur de savon	2	0	2	0	0	0	0
65.	Distributeur de papier	2	0	2	0	0	0	0
66.	Etagère	2	0	2	0	0	0	0
67.	Fauteuil de bureau agent	4	0	4	0	0	0	0
68.	Machine à laver	2	0	0	1	1	0	0
69.	Tableau Mural pour affichage	4	0	4	0	0	0	0
70.	Tableau Mural pour salle de formation	2	2	0	0	0	0	0
71.	Table salle de réunion	20	12	8	0	0	0	0
72.	Poubelle plastique à pédale	14	6	8	0	0	0	0

6 Formulaires

6.1 Fiche d'identification

6.1.1 Personne physique

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:412289af-39do-4646-b070-5cfed3760aed>

I. DONNÉES PERSONNELLES	
NOM(S) DE FAMILLE	
PRÉNOM(S)	
DATE DE NAISSANCE	
JJ MM AAAA	
LIEU DE NAISSANCE (VILLE, VILLAGE)	PAYS DE NAISSANCE
TYPE DE DOCUMENT D'IDENTITÉ	
CARTE D'IDENTITÉ PASSEPORT PERMIS DE CONDUIRE AUTRE	
PAYS ÉMETTEUR	
NUMÉRO DE DOCUMENT D'IDENTITÉ	
NUMÉRO D'IDENTIFICATION PERSONNEL	
ADRESSE PRIVÉE PERMANENTE	
CODE POSTAL	BOITE POSTALE VILLE
RÉGION	PAYS
TÉLÉPHONE PRIVÉ	
COURRIEL PRIVÉ	
II. DONNÉES COMMERCIALES	
Si OUI, veuillez fournir vos données commerciales et joindre des copies des justificatifs officiels.	
Vous dirigez votre propre entreprise sans personnalité juridique distincte (vous êtes entrepreneur individuel, indépendant, etc.) et en tant que tel, vous fournissez des services à la Commission ou à d'autres institutions, agences et organes de l'UE?	NOM DE L'ENTREPRISE (le cas échéant)
OUI NON	NUMÉRO DE TVA
	NUMÉRO D'ENREGISTREMENT
	LIEU DE L'ENREGISTREMENT VILLE
	PAYS
DATE	SIGNATURE

6.1.2 Entité de droit privé/public ayant une forme juridique

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:3b918624-1fb2-4708-9199-e591dcdfe19b>

NOM OFFICIEL⁵	
NOM COMMERCIAL (si différent)	
ABRÉVIATION	
FORME JURIDIQUE	
TYPE	A BUT LUCRATIF
D'ORGANISATION	SANS BUT LUCRATIF
	ONG⁶ OUI NON
NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL⁷	
NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE (le cas échéant)	
LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	VILLEPAYS
DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	
	JJ MM AAAA
NUMÉRO DE TVA	
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL	
CODE POSTAL	BOITE POSTALE
	VILLE
PAYS	TÉLÉPHONE
COURRIEL	
DATE	CACHET
SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ	

⁵ Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

⁶ ONG = Organisation non gouvernementale, à remplir pour les organisations sans but lucratif.

⁷ Le numéro d'enregistrement au registre national des entreprises. Voir le tableau des dénominations correspondantes par pays.

6.1.3 Entité de droit public⁸

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:c52ab6a5-6134-4fed-9596-107f7daf6f1b>

NOM OFFICIEL⁹		
ABRÉVIATION		
NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL¹⁰		
NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE (le cas échéant)		
LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	VILLEPAYS	
DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL JJ MM AAAA		
NUMÉRO DE TVA		
ADRESSE OFFICIELLE		
CODE POSTAL	BOITE POSTALE	VILLE
PAYS	TÉLÉPHONE	
COURRIEL		
DATE	CACHET	
SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ		

⁸ Entité de droit public DOTÉE DE LA PERSONNALITÉ JURIDIQUE: entité de droit public capable de se représenter elle-même et d'agir en son nom propre, c'est-à-dire capable d'ester en justice, d'acquérir et de se défaire des biens, et de conclure des contrats. Ce statut juridique est confirmé par l'acte juridique officiel établissant l'entité (loi, décret, etc.).

⁹ Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

¹⁰ Numéro d'enregistrement de l'entité au registre national.

6.1.4 Sous-traitants

Nom et forme juridique	Adresse / siège social	Objet

6.2 Formulaire d'offre – Prix

En déposant cette offre, le soumissionnaire s'engage à exécuter, conformément aux dispositions du CSC / – , le présent marché et déclare explicitement accepter toutes les conditions énumérées dans le CSC et renoncer aux éventuelles dispositions dérogatoires comme ses propres conditions.

Les prix unitaires et les prix globaux de chacun des postes de l'inventaire sont établis en respectant la valeur relative de ces postes par rapport au montant total de l'offre. Tous les frais généraux et financiers, ainsi que le bénéfice, sont répartis sur les différents postes proportionnellement à l'importance de ceux-ci.

La taxe sur la valeur ajoutée fait l'objet d'un poste spécial de l'inventaire, pour être ajoutée au montant de l'offre. Le soumissionnaire s'engage à exécuter le marché public conformément aux dispositions du CSC / , aux prix suivants, exprimés en euros et hors TVA :

Lot 1

N°	Description	Unité	Quantité	Prix unitaire en €	Montant en €
LOT 1 EQUIPEMENTS MEDICAUX					
1	Aspirateur Nasal manuel pour bébé	Unité	100		
2	Aspirateur autonome 2 bouches 4 litres	Unité	3		
3	Aspirateur autonome 2 bouches	Unité	4		
4	Balance pèse adulte	Unité	6		
5	balance pèse bébé	Unité	2		
6	Bistouri électrique	Unité	2		
7	Boîtes d'accouchement	Unité	14		
8	Boîte de chirurgie voies basses	Unité	3		
9	Boîte pour chirurgie mammaire	Unité	2		
10	Boîte de césarienne	Unité	4		
11	Boîte de forceps	Unité	2		
12	Boîte d'hystérectomie	Unité	4		
13	Boîte infirmier	Unité	4		
14	Boîte de laparotomie	Unité	2		
15	Boîte de pansement	Unité	5		
16	Chariot à linge propre	Unité	1		
17	Chariot brancard	Unité	4		
18	Chariot desserte	Unité	4		
19	Couverture	Unité	97		
20	Doppler fœtal et vasculaire	Unité	45		
21	Drap	Unité	97		
22	Escabeau 2 marches	Unité	6		
23	Fauteuil roulant	Unité	4		
24	Haricot Inox	Unité	4		
25	KIT Insertion et retrait DIU	KIT	22		
26	KIT de réanimation nouveau-né	KIT	21		

27	KIT AMIU	KIT	46		
28	Lampe d'examen médical	Unité	2		
29	Laryngoscope	Unité	2		
30	Lit d'hospitalisation simple + matelas	Unité	69		
31	Mannequin pour la réanimation du nouveau- né	KIT	4		
32	Mannequin Mamabirthie (simulateur d'accouchement)	KIT	4		
33	Micro toise pour enfant	Unité	14		
34	Moniteur de surveillance 3 paramètres	Unité	2		
35	Oxymètre de poules	Unité	5		
36	Pantalon antichoc	Unité	30		
37	Paravent 3 panneaux	Unité	68		
38	plateau inox 28 cm x 15	Unité	8		
39	Porte-cupule chirurgical sur roulettes	Unité	7		
40	Potence	Unité	10		
41	Scialytique mobile	Unité	2		
42	Stéthoscope biauriculaire	Unité	6		
43	Tabouret à hauteur réglable	Unité	4		
44	Tabouret anesthésiste	Unité	2		
45	Tabouret pour chirurgien	Unité	6		
46	Table d'accouchement	Unité	4		
47	Table d'examen médical	Unité	4		
48	Table pour tambours et boîtes	Unité	4		
49	Table pont inox (instrument anesthésiste)	Unité	2		
50	Table d'opération hydraulique	Unité	1		
51	Table de réanimation nouveau-né	Unité	2		
52	Tambour pour champs stériles (30cm x20)	Unité	7		
53	Tambour pour blouses	Unité	7		
54	Tensiomètre électronique	Unité	8		
55	Toise pour bébé	Unité	2		
56	Tuyau d'aspiration	Unité	10		
57	Ventouse obstétricale	Unité	40		
58	Vitrine à instruments	Unité	6		
TOTAL HTVA LOT 1					€

Lot 2

LOT 2 Mobiliers et équipements de bureau					
	Description	Unité	Quantité	Prix unitaire en €	Montant en €
59	Armoire métallique 2 battants	Unité	6		
60	Bureau 2 caissons	Unité	4		
61	Bureau 1 caisson avec retour	Unité	2		
62	Chaise visiteurs	Unité	110		
63	Climatiseur Split 2CV	Unité	2		
64	Distributeur de savon	Unité	2		
65	Distributeur de papier	Unité	2		
66	Etagère	Unité	2		
67	Fauteuil de bureau agent	Unité	4		
68	Machine à laver	Unité	2		
69	Tableau Mural pour affichage	Unité	4		
70	Tableau Mural pour salle de formation	Unité	2		
71	Table salle de réunion	Unité	20		
72	Poubelle plastique à pédale	Unité	14		
	TOTAL HTVA LOT 2				€

Pourcentage TVA%.

En cas d'approbation de la présente offre, le cautionnement sera constitué dans les conditions et délais prescrits dans le cahier spécial des charges.

L'information confidentielle et/ou l'information qui se rapporte à des secrets techniques ou commerciaux est clairement indiquée dans l'offre.

Conformément au point 3.4.4 « Eléments inclus dans le prix »

Le soumissionnaire déclare sur l'honneur que les informations fournies sont exactes et correctes et qu'elles ont été établies en parfaite connaissance des conséquences de toute fausse déclaration.

Certifié pour vrai et conforme, Fait à

..... le

6.3 Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion

Par la présente, je/nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/ légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons que le soumissionnaire ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion suivants :

1. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une **décision judiciaire ayant force de chose jugée** pour l'une des infractions suivantes :
 - 1° participation à une **organisation criminelle**;
 - 2° **corruption**;
 - 3° **fraude**;
 - 4° infractions **terroristes**, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction;
 - 5° **blanchiment** de capitaux ou **financement du terrorisme**;
 - 6° **travail des enfants** et autres formes de traite des êtres humains.
 - 7° occupation de ressortissants de pays tiers en **séjour illégal**.
 - 8° la création de sociétés offshoreL'exclusion sur base de ce critère vaut pour une durée de 5 ans à compter de la date du jugement.

2. Le soumissionnaire ne satisfait pas à ses obligations relatives au **paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale** pour un montant de plus de 3.000 €, sauf lorsque le soumissionnaire peut démontrer qu'il possède à l'égard d'un pouvoir adjudicateur une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers. Ces créances s'élèvent au moins à un montant égal à celui pour lequel il est en retard de paiement de dettes fiscales ou sociales ;

3. le soumissionnaire est en **état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire**, ou a fait l'aveu de sa faillite, ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou est dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales;

4. le soumissionnaire ou un de ses dirigeants a commis une **faute professionnelle grave qui remet en cause son intégrité**.

Sont entre autres considérées comme telle faute professionnelle grave :

- a. une infraction à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019
- b. une infraction à la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019 [<lien>](#);
- c. une infraction relative à une disposition d'ordre réglementaire de la législation locale applicable relative au harcèlement sexuel au travail ;
- d. le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration ou faux documents en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, ou a caché des informations ;
- e. lorsque Enabel dispose d'éléments suffisamment plausibles pour conclure que le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence.

La présence du soumissionnaire sur une des listes d'exclusion Enabel en raison d'un tel acte/convention/entente est considérée comme élément suffisamment plausible.

5. lorsqu'il ne peut être remédié à un conflit d'intérêts par d'autres mesures moins intrusives;
6. des **défaillances importantes ou persistantes** du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une **obligation essentielle** qui lui incombait dans le cadre d'un contrat antérieur passé avec un autre pouvoir public, lorsque ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable. Sont considérées comme 'défaillances importantes' le respect des obligations applicables dans les domaines du droit environnemental, social et du travail établies par le droit de l'Union européenne, le droit national, les conventions collectives ou par les dispositions internationales en matière de droit environnemental, social et du travail. La présence du soumissionnaire sur la liste d'exclusion Enabel en raison d'une telle défaillance sert d'un tel constat.

7. des mesures restrictives ont été prises vis-à-vis du contractant dans l'objectif de mettre fin aux violations de la paix et sécurité internationales comme le terrorisme, les violations des droits de l'homme, la déstabilisation des États souverains et la prolifération d'armes de destruction massive.

8. Le soumissionnaire ni un de des dirigeants se trouvent sur les listes de personnes, de groupes ou d'entités soumises par les Nations-Unies, l'Union européenne et la Belgique à des sanctions financières :

Pour les Nations Unies, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante :
<https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-internationales-nations-unies>

Pour l'Union européenne, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante :
<https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-europ%C3%A9ennes-ue>

<https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/8442/consolidated-list-sanctions>

https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/restrictive_measures-2017-01-17-clean.pdf

Pour la Belgique :

https://finances.belgium.be/fr/sur_le_spf/structure_et_services/administrations_generales/tr%C3%A9sorerie/contr%C3%B4le-des-instruments-1-2

9. <...>Si Enabel exécute un projet pour un autre bailleur de fonds ou donneur, d'autres motifs d'exclusion supplémentaires sont encore possibles.

Le soumissionnaire déclare formellement être en mesure, sur demande et sans délai, de fournir les certificats et autres formes de pièces justificatives visés, sauf si:

a. Enabel a la possibilité d'obtenir directement les documents justificatifs concernés en consultant une base de données nationale dans un État membre qui est accessible gratuitement, à condition que le soumissionnaire ait fourni les informations nécessaires (adresse du site web, autorité ou organisme de délivrance, référence précise des documents) permettant à Enabel de les obtenir, avec l'autorisation d'accès correspondante ;

b. Enabel est déjà en possession des documents concernés.

Le soumissionnaire consent formellement à ce que Enabel ait accès aux documents justificatifs étayant les informations fournies dans le présent document.

Date

Localisation

Signature

6.4 Déclaration intégrité soumissionnaires

Par la présente, je / nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons ce qui suit :

- Ni les membres de l'administration, ni les employés, ni toute personne ou personne morale avec laquelle le soumissionnaire a conclu un accord en vue de l'exécution du marché, ne peuvent obtenir ou accepter d'un tiers, pour eux-mêmes ou pour toute autre personne ou personne morale, un avantage appréciable en argent (par exemple, des dons, gratifications ou avantages quelconques), directement ou indirectement lié aux activités de la personne concernée pour le compte de Enabel.
- Les administrateurs, collaborateurs ou leurs partenaires n'ont pas d'intérêts financiers ou autres dans les entreprises, organisations, etc. ayant un lien direct ou indirect avec Enabel (ce qui pourrait, par exemple, entraîner un conflit d'intérêts).
- J'ai / nous avons pris connaissance des articles relatifs à la déontologie du présent marché public (voir 1.7.), ainsi que de la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels ainsi que de la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption et je / nous déclare/rons souscrire et respecter entièrement ces articles.

Si le marché précité devait être attribué au soumissionnaire, je/nous déclare/rons, par ailleurs, marquer mon/notre accord avec les dispositions suivantes :

- Afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au contractant du marché (c'est-à-dire les membres de l'administration et les travailleurs) d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux membres du personnel de Enabel, qui sont directement ou indirectement concernés par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.
- Tout contrat (marché public) sera résilié, dès lors qu'il s'avérerait que l'attribution du contrat ou son exécution aurait donné lieu à l'obtention ou l'offre des avantages appréciables en argent précités.
- Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques aboutira à l'exclusion du contractant du présent marché et d'autres marchés publics pour Enabel.

Le soumissionnaire prend enfin connaissance du fait que Enabel se réserve le droit de porter plainte devant les instances judiciaires compétentes lors de toute constatation de faits allant à l'encontre de la présente déclaration et que tous les frais administratifs et autres qui en découlent sont à charge du soumissionnaire.

Date

Localisation

Nom + signature du responsable

6.5 Dossier de sélection – capacité économique

Capacité économique et financière – voir art. 67 de l’A.R. du 18.04.2017	
<p>Le soumissionnaire doit avoir réalisé au cours des trois derniers exercices (2020-2021-2022) un chiffre d’affaires annuel moyen au moins égal à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 300 000 € pour le lot 1 ; • 50 000 € pour le lot 2 ; • 350 000 € en cas de soumission pour les 2 lots <p>Il joindra à son offre une déclaration relative au chiffre d’affaires ou au volume des activités de 2020, 2021 et 2022 réalisé pendant les trois derniers exercices, à moins que le chiffre d’affaires soit mentionné dans les comptes annuels approuvés qui peuvent être consultés via le guichet électronique (il s’agit des comptes annuels déposés auprès de la Banque Nationale de Belgique, libellés selon le schéma comptable complet, ou selon le schéma comptable raccourci dans laquelle la mention facultative du chiffre d’affaires total réalisé, a été complétée).</p>	<p>Voir en Annexe au point 6.9.1</p>
<p>Un soumissionnaire peut, le cas échéant et pour un marché déterminé, faire valoir les capacités d’autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre lui-même et ces entités. Les règles suivantes sont alors d’application :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si un opérateur économique souhaite recourir aux capacités d’autres entités, il apporte au pouvoir adjudicateur la preuve qu’il disposera des moyens nécessaires, notamment en produisant l’engagement de ces entités à cet effet. • Le pouvoir adjudicateur vérifiera, si les entités à la capacité desquelles l’opérateur économique entend avoir recours remplissent les critères de sélection et s’il existe des motifs d’exclusion dans leur chef. • (FACULTATIF) Lorsqu’un opérateur économique a recours aux capacités d’autres entités en ce qui concerne des critères ayant trait à la capacité économique et financière, le pouvoir adjudicateur peut exiger que l’opérateur économique et ces entités en question soient solidairement responsables de l’exécution du marché • (FACULTATIF) le pouvoir adjudicateur peut exiger que certaines tâches essentielles soient effectuées directement par le soumissionnaire lui-même ou, si l’offre est soumise par un groupement d’opérateurs économiques par un participant dudit groupement. <p>Dans les mêmes conditions, un groupement de candidats ou de soumissionnaires peut faire valoir les capacités des participants au groupement ou celles d’autres entités.</p>	

6.6 Dossier de sélection – aptitude technique

Aptitude technique : voir art. 68 de l’A.R. du 18.04.2017	
<p>Le soumissionnaire doit disposer des références suivantes de livraisons, qui ont été effectuées au cours des trois dernières années</p> <p>Au moins 02 références de marchés similaires, exécutés au cours des trois dernières années, d’un montant global d’au moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 300 000 € pour le lot 1 ; • 60 000 € pour le lot 2 ; <p>La valeur prime sur le nombre de réalisation</p> <p>Le soumissionnaire joint à son offre une liste reprenant les fournitures livrées les plus importants qui ont été effectués au cours des trois dernières années, avec mention du montant et de la date et les destinataires publics ou privés. Les références sont prouvées par des attestations émises ou contresignées par l’autorité compétente ou, lorsque le destinataire était un acheteur privé par une attestation de l’acheteur ou à défaut par une simple déclaration du fournisseur.</p>	<p>Voir 6.9.2</p> <p>Annexe</p>
<p>Un soumissionnaire peut, le cas échéant et pour un marché déterminé, faire valoir les capacités d’autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre lui-même et ces entités. Les règles suivantes sont alors d’application :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si un opérateur économique souhaite recourir aux capacités d’autres entités, il apporte au pouvoir adjudicateur <u>la preuve</u> qu’il disposera des moyens nécessaires, notamment en produisant <u>l’engagement de ces entités à cet effet</u>. • Le pouvoir adjudicateur vérifiera, si les entités à la capacité desquelles l’opérateur économique entend avoir recours <u>remplissent les critères de sélection</u> et s’il existe des <u>motifs d’exclusion</u> dans leur chef.. <p>Dans les mêmes conditions, un groupement de candidats ou de soumissionnaires peut faire valoir les capacités des participants au groupement ou celles d’autres entités.</p>	

6.7 Offre technique

LOT1 : Equipements et mobiliers médicaux

N°	Désignation	Spécifications Techniques demandées	Spécifications Techniques proposées
1.	Aspirateur nasal pour bébé	Mouche bébé manuel en polypropylène, styrène éthylène, butylène, silicone avec embout nasal en PVC et mousse de mélamine sans Bisphénol	
2.	Aspirateur Churiginal 2 bocal 4 litres	<p>Fonction: Aspiration de liquides physiologiques à dépression et débit élevés</p> <p>Pompe d'aspiration robuste, assurant un débit de plus de 60 l/min</p> <p>Tension d'alimentation 220V- 50/60 Hz</p> <p>Ensemble monté sur roulettes pivotantes antistatiques et muni d'une poignée de manipulation</p> <p>Commande par pédale (pédale fournie)</p> <p>Interrupteur assurant la marche par pédale et la marche en continu (3 positions)</p> <p>Dépression réglable de 0 à 980 millibars, contrôle par vacuomètre</p> <p>2 bocal récepteurs de 5 ou 4 litres, antichoc, Autoclavable, têtes d'aspiration munies chacune d'un arrêt sur trop-plein, le tout relié à un sélecteur manuel permettant de passer d'un bocal à l'autre, même en pleine utilisation, pour la vidange</p> <p>Accessoires par appareil:</p> <p>2 Tuyauteries silicone de 3 mètres chacune Autoclavable</p> <p>Poignée avec pince-tube embouts et sondes de trois tailles différentes (adultes, enfants, nourrissons)</p> <p>Livré chacun avec:</p> <p>2 jeux de fusibles de protection du moteur et 2 kits de rechanges du groupe d'aspiration</p>	
3.	Aspirateur autonome 2 bocal	<p>Fonction: Aspiration de liquides physiologiques à dépression et débit moyens</p> <p>Spécifications techniques:</p> <p>Pompe d'aspiration, légère et transportable, fonctionnant à sec et sans entretien, assurant un débit de plus de 20 l/min</p> <p>Tension d'alimentation 220V- 50/60 Hz</p> <p>Ensemble monté sur patins antidérapants et muni d'une poignée de transport</p> <p>Dépression réglable de 0 à 850 millibars, contrôle par vacuomètre</p> <p>2 bocal récepteurs de 4 litres, antichoc, autoclavables, têtes d'aspiration munies chacune d'un arrêt sur trop-plein, le tout relié à un sélecteur manuel permettant de passer d'un bocal à l'autre, même en pleine utilisation, pour la vidange</p> <p>Accessoires par appareil:</p> <p>2 Tuyauteries silicone de 3 mètres chacune autoclavables</p>	

		poignée avec pince-tube	
4.	Balance pèse adulte	Grand cadran extra plat luxe Portée jusqu'à 150 kg Robuste et solide	
5.	Balance pèse bébé	Plateau extra large et ergonomique pour une pesée sûre Amortissement réglable Large écran pour une lecture facile Charge: 20 kg Précision: 5 g jusqu'à 7,5 kg, 10 g à partir de 7,5 kg Fonctions TARE, HOLD, auto-HOLD et BMIF Dimensions - poids: 620x190x358 mm - 3,7 kg Plateau: 615 x 130 x 275 mm Fonctionne avec batterie	
6.	Bistouri électrique	Fonction: Appareil pour chirurgie permettant la coupe et la coagulation Spécifications techniques: Sortie flottante Générateur électro-chirurgical monopolaire et bipolaire Sélection des fonctions directement par pédale Témoins visuels et sonores différenciés en coupe et en coagulation Contrôle permanent de continuité de la liaison plaque et du contact patient Affichage numériques des puissances Fonction monopolaire et bipolaire indépendantes Puissances délivrées: Coupe: 100 à 400 W Coagulation et mode bipolaire: 50 à 280 W Fonctionnement sur 220 volts - 50 Hz Livré chacun avec: 1 Cordon d'alimentation (Ph-N-T) 4 électrodes pour coupe réutilisables (pointes différentes) 4 électrodes pour coagulation réutilisables (pointes différentes) 1 Plaque indifférente à usage multiple avec son cordon 3 Cordons réutilisables pour manche porte électrode 3 Manches porte électrode 1 guéridon, sur roulettes pivotantes antistatiques, servant de support Pièces de rechange par bistouri: 1 circuit parafoudre (alimentation) 1 carte d'alimentation comprenant le transformateur, les redresseurs et les composants de filtrage	
7.	Boîtes d'accouchement	Boîte inox comprenant : 2 pinces Kocher 18 cm. 1 sonde urinaire CH12, métallique. 1 paire de ciseaux à épisiotomie 15 cm 1 paire de ciseaux droits 18 cm à bouts ronds 1 paire de ciseaux courbes 17 cm. 2 pinces de péan.	

		<p>1 clamp de bar. 1 porte aiguille de Mayo Hegar 16 cm. 1 écarteur de Farabeuf. 1 pince de Museaux 25 cm. 1 pince de Leriche 15 cm.</p>	
8.	Boite de chirurgie voies basses	<p>1 BOITE INOX 42X18X8 CM 1 PAIRE ECARTEUR DE FARABEU 15 CM 1 VALVE VAGINALE DE DOYEN 60 MM 1 VALVE VAGINALE DE DOYEN 90 MM 1 VALVE VAGINALE DE DOYEN 120 MM 1 ANUSCOPE DE TRELAT 1 SONDE CANNELEE 14 CM 1 PINCE DISSECTION A/G 20 CM 2 PINCES DISSECTION A/G 14 CM 1 PORTE-AIGUILLES DE GILLIES 16 CM 4 PINCES DE KOCHER DROITE A/G 14 CM 4 PINCES DE TERRIER 13 CM 6 PINCES DE LERICHE A/G DROITE 15CM 6 PINCES DE LERICHE S/G COURBE 15CM 2 PINCES DE KELLY DROITES 14 CM 6 PINCES D'ALLIS 15 CM 4 PINCES DE CHAPUT 13CM 4 PINCES DE DUVAL A CREMAILLERE 20 CM 1 CISEAUX MAYO COURBE 16 CM 1 CISEAUX DE METZEMBAUM DROIT 16 CM 1 CISEAUX MOUSSE COURBE 16 CM 1 CISEAUX DE DUBOST COURBE 26 CM 1 AIGUILLE REVERDIN COURBE 20 CM 1 AIGUILLE REVERDIN TRES COURBE 20 CM 1 AIGUILLE REVERDIN TRES FORTE 23 CM 1 PINCE DISSECTION S/G 20 CM 1 CISEAUX DE MAYO DROIT 16 CM 1 PINCE DE KELLY DROITE 16 CM 1 PINCE DE JL FAURE 22 CM COURBE A/G 2 PINCES DE MUSEUX 24 CM (7x5mm) 4 PINCES DE POZZI 24 CM 4 PINCES DE BENGOLEA COURBES S/G 24 CM 1 PINCE MIXTER O'SHAUGNESSY 90° 24 CM 1 PINCE CLAMP INTESTINALE DOYEN SOUPLE COURBE 23CM 1 PINCE FOERSTER STRIEE DROITE 24 CM 3 PORTE-AIGUILLES MAYO HEGAR 18 CM 8 PINCES A CHAMPS DE JAYLE 13CM 4 PINCES DE PEAN 14 CM 2 PINCES A PANSEMENTS DROITES 24 CM (LONGUETTE)</p>	
9.	Boite pour chirurgie mammaire	<p>1 Filtre Boîte d'instruments 300x150x60mm 1 Manche de Bistouri Court n°4 standard 1 Pince à Pansements, "Longuette", droite, 24 cm 1 Pince à pansements FOERSTER-BALLENGER Droite 25cm 1 Ciseaux mousse Droits 14.5 cm 1 Ciseaux mousse Droits 18.5 cm 1 Ciseaux Metzembaum Courbes 18 cm 1 Pince disséquer Cushing courbe A/G 18cm 1 PINCES DISSECTION DE QUENU 20 CM 2 Pince dissection A/G 14.5cm</p>	

		<p>6 Pince à champs Backhaus 11cm 2 Pince PEAN S/G hémostatique Droite 14cm 3 Pince ROCHESTER PEAN S/G hémostatique Droite 16cm 2 Pince LERICHE S/G hémostatique Droite 15cm 2 Pince BENGOLEA S/G hémostatique Courbe 26cm 2 Pince HALSTED-MOSQUITO S/G hémostatique Courbe 12.5cm 2 Pince KOCHER A/G hémostatique Droite 14cm 1 Porte-aiguille MAYO-HEGAR 18 cm 2 Écarteur SENN-MILLER Pointu 16.5cm 1 Écarteur FARABEUFF la paire 15cm 2 Écarteur VOLKMANN Mousse 8 x 19mm 4 dents 22cm</p>	
10.	Boite de césarienne	<p>Composition minimale: 1 boîte pour instruments 580 x 280 x 150 mm inox 1 pince porte-aiguilles droite 180 mm 1 pince porte-aiguilles droite 250 mm 1 écarteur de Collin-Hartmann (la paire) 1 écarteur à paroi abdominale de Balfour 1 spatule abdominale de Haberer 1 écarteur de Farabeuf (la paire) 1 écarteur abdominal de Leriche 1 pince à dissection sans griffes 250 mm 1 pince à dissection à griffes 250 mm 1 pince à dissection sans griffes 155 mm 1 pince à dissection à griffes 145 mm 1 pince à dissection à griffes 120 mm (de ADSON) 4 pinces hémostatiques droite sans griffes 145 mm (de Péan) 4 pinces hémostatiques droite avec griffes 145 mm (de Kocher) 4 pinces hémostatiques courbe sans griffes 145 mm 4 pinces hémostatiques courbe avec griffes 145 mm 2 pinces hémostatiques droite sans griffes 220 mm 2 pinces hémostatiques droite avec griffes 220 mm 2 pinces hémostatiques courbe sans griffes 220 mm 2 pinces hémostatiques courbe avec griffes 220 mm 4 pinces hémostatiques modèle spécial 1 pince à pansement et à tampons droite 220 mm (pince à badigeonner) 4 pinces à champs 135 mm 4 pinces à champs 105 mm 1 canule d'aspiration 1 poignée de bistouri no 4 1 poignée de bistouri no 3 1 ciseaux à dissection courbe 250 mm 1 ciseaux à dissection courbe 180 mm 1 ciseaux à chirurgie droit 160 mm 1 bassin réniforme 250 x 140 x 40 mm inox 2 pinces hémostatiques à hystérectomie 225 mm</p>	

		<p>2 pinces hémostatiques à hystérectomie 245 mm 1 pince hystérolabe de Dartigues 270 mm 1 pince pour abaissement col de l'utérus droite 240 mm (pince Museux) 2 pinces à pansement et à tampons droite 200 mm (pince de Gross)</p>	
11.	Boite de forceps	<p>Boîte inox, 50 x 20 x 12 cm Forceps Simpson, 30 cm 1 pièce Forceps Tarnier, avec tracteur 40 cm 1 pièce Forceps Luikart, 40 cm 1 pièce Forceps Naegele/Pageot, 36 cm 1 pièce</p>	
12.	Boite d'hystérectomie	<p>Composition :</p> <p>1 x Boîte inox, 40 x 20 x 9 cm 1 x Agrafes Michel Perfect, les 100, 14 mm 1 x Ciseaux Mayo, droits, 20 cm 1 x Ciseaux Metzembbaum, droits, 26 cm 1 x Ciseaux Dubost, courbes, 26 cm 1 x Canule Yankauer, inox, 27 cm 2 x Epingle à Instruments, 18 cm 1 x Hystérolabe Dartigues, 25 cm 1 x Magasin à Agrafes Michel, 14 mm 6 x Pince Kocher, courbe, A/G, 16 cm 4 x Pince Kocher, courbe, A/G, 20 cm 1 x Pince à Pansements, "Longuette", droite, 24 cm 4 x Pince à Champs Backhauss, 9 cm 2 x Pince clamp Doyen, intestinal, droite, 23 cm 1 x Pince Michel, pour ôter les agrafes, 14 cm 1 x Pince Michel, pour poser les agrafes, 15 cm 4 x Pince Museux, droite, 24 cm, 9 x 7 mm 1 x Pince Dissection, A/G, 20 cm 2 x Pince en Cœur, 16 cm 4 x Pince Babcock, 20 cm 2 x Pince Guyon, 23 cm 1 x Stylet Porte-coton, 30 cm, utérin 1 x Valve Doyen vaginale, 60 mm x 45 mm 1 x Valve Doyen vaginale, 90 mm x 45 mm 1 x Valve Doyen vaginale, 120 mm</p>	
13.	Boite infirmier	<p>Composition minimale</p> <p>1 boîte métallique en acier inox, comprenant :</p> <p>1 paire de ciseaux droits extrémités pointues 16 cm 1 paire de ciseaux courbes extrémités mousse 14 cm</p> <p>1 pince à disséquer 11 cm à griffes 1 pince à disséquer 11 cm sans griffes 1 pince à épiler 1 pince à pansement 1 pince à Péan 14 cm 1 sonde cannelée 14 cm 1 manche de bistouris avec 10 lames 1 garrot en caoutchouc 1 champ vasculaire 1 bain d'yeux en verre 1 mètre-ruban 60"/1,5 m 1 thermomètre médical</p>	

		<p>1 rasoir 1 spatule 3 stylets assortis</p>	
14.	Boite de laparotomie	<p>Composition minimale :</p> <p>1 boîte pour instruments 580 x 280 x 150 mm inox</p> <p>1 pince porte-aiguilles droite 265 mm</p> <p>1 pince porte-aiguilles droite 180 mm</p> <p>1 pince porte-aiguilles droite 250 mm</p> <p>1 pince porte-aiguilles droite 145 mm</p> <p>1 écarteur de Collin-Hartmann (la paire)</p> <p>1 écarteur à paroi abdominale de Balfour</p> <p>1 spatule abdominale de Haberer</p> <p>1 écarteur de Farabeuf (la paire)</p> <p>1 écarteur abdominal de Leriche</p> <p>2 pince pour saisir les tissus et organes</p> <p>2 pince pour préhension de l'intestin et tissus</p> <p>1 canule d'aspiration</p> <p>1 pince à dissection sans griffes 250 mm</p> <p>1 pince à dissection à griffes 250 mm</p> <p>1 pince à dissection sans griffes 155 mm</p> <p>1 pince à dissection à griffes 145 mm</p> <p>1 pince à dissection à griffes 125 mm</p> <p>4 pinces hémostatiques droite sans griffes 145 mm</p> <p>4 pinces hémostatiques droite avec griffes 145 mm</p> <p>4 pinces hémostatiques courbe sans griffes 145 mm</p> <p>4 pinces hémostatiques courbe avec griffes 145 mm</p> <p>2 pinces hémostatiques droite sans griffes 220 mm</p> <p>2 pinces hémostatiques courbe sans griffes 220 mm</p> <p>2 pinces hémostatiques courbe avec griffes 220 mm</p> <p>2 pinces clamps pour l'intestin et l'estomac courbe 220 mm</p> <p>2 pinces clamps pour l'intestin et l'estomac droite 220 mm</p> <p>2 pinces à pansement et à tampons droite 200 mm (pince de Gross)</p> <p>1 pince à pansement et à tampons droite 220 mm (pince à badigeonner)</p> <p>4 pinces à champs 135 mm</p> <p>2 pinces à champs 105 mm</p> <p>1 pince à disséquer et à ligature 200 mm</p> <p>1 pince à disséquer et à ligature 250 mm</p> <p>2 poignées de bistouri no 4</p> <p>1 poignée de bistouri no 3</p> <p>2 poignées de bistouri no 4 long</p> <p>1 pince pour calcul biliaire</p> <p>1 ciseaux à dissection courbe 250 mm</p> <p>1 ciseaux à dissection courbe 180 mm</p> <p>1 ciseaux à chirurgie droit 160 mm</p> <p>1 bassin réniforme 250 x 140 x 40 mm inox</p> <p>1 ciseaux à chirurgie courbe 160 mm</p>	
15.	Boite de pansement	<p>Composition :</p> <p>1 boite métallique en acier inox, comprenant</p> <p>1 paire de ciseaux droits mousse, 14 cm</p>	

		<p>1 paire de ciseaux courbes pointus, 10 cm 1 sonde canulée 1 pince à disséquer 3 griffes, 14 cm 1 pince à disséquer sans griffes, 14 cm 1 pince de péan 11 cm 1 pince de Kocher 13,5 cm 1 pince à ôter les agrafes de Michel 3 stylets assortis</p>	
16.	Chariot à linge propre	<p>Fabrication en acier haute résistance. - Socle en tube acier carré de 25 mm recouvert d'une tôle 10/10e d'épaisseur. Côtés en tube cintré de diamètre 25 mm - Barreau en tube de diamètre 18 mm - 4 roues de diamètre minimal 125 mm, Butoirs annulaires - 2 tablettes supérieures amovibles - Dimensions extérieurs, environ : 100 x 70 x (hauteur)150 cm</p>	
17.	Chariot brancard	<p>Fonction: Chariot de transport destiné au transport des patients au sein de l'hôpital. Spécifications techniques: Chariot avec bâti en tube d'acier protégé de diamètre minimal 30 mm monté sur quatre roulettes de diamètre 150 mm, pivotantes, antistatiques, à roulements à bille. Deux sont équipés de freins Poignées de conduite sur chaque extrémité formant pare-chocs Brancard 180x50 cm amovible standard avec tête relevable, matelas mousse haute densité d'épaisseur minimale 50 mm, recouvert de tissu plastifié lavable et étanche, résistant aux agents de désinfection. Pouvant supporter une personne de 120 kg. Accessoires Tige inox porte sérum à double crochet, réglable en hauteur Dispositif de fixation et de réglage de part et d'autre du brancard Support de rangement de la tige porte sérum sur le chariot en partie basse Pièces de rechange par chariot.: 1 jeu complet des roulettes</p>	
18.	Chariot desserte	<p>Fonction: Permet le transport du matériel et des instruments du bloc opératoire Fabrication tout inox 2 plateaux L 900 x l 600 mm chacun 4 roues de diamètre 100 mm dont 2 avec frein 4 pare- chocs annulaires Hauteur totale 800 mm</p>	
19.	Couverture	<p>Fibre naturelle 100 % coton BIO - Hypoallergénique limitant les risques d'allergies et respectant la peau sensible des tout petits - Bonne perméabilité de l'air ce qui permet de respirer. Dimension environ 240 x 95 cm</p>	

20.	Doppler fœtal et vasculaire	<p>Affichage écran couleurs, LCD à cristaux liquides dimensions maximum 35 x 28 mm, rétroéclairé</p> <p>Données graphiques onde de pouls Force du signal (graphique en barres) Témoin de charge des piles</p> <p>Données numériques fréquence cardiaque Fréquence nominale de la sonde</p> <p>Mode de travail : Fréquence cardiaque fourchette de mesure 50 à 240 bpm (battements/minute) précision +/- 2 bpm Résolution 1 bpm</p> <p>Pression atmosphérique 70kPa - 106kPa Fréquence de travail fœtal 2 MHz (+/- 10%), vasculaire 5 ou 8 MHz (+/-10%)</p> <p>Alimentation 2 piles 1,5V LR6 AA (incluses), consommation < 0,8 W</p> <p>Température fonctionnement +5 à +40° C Hydrométrie max 93%</p> <p>Livré avec une sonde 2Mhz Garantie 1 an</p>	
21.	Drap	<p>Fibre naturelle 100 % coton BIO - Hypoallergénique limitant les risques d'allergies et respectant la peau sensible des tout petits - Bonne perméabilité de l'air ce qui permet de respirer. Dimension environ 240 x 95 cm</p>	
22.	Escabeau 2 marches	<p>Modèle à 2 marches avec piétement tube en acier et marches en aluminium recouvertes de matière antidérapante</p> <p>- Dimensions approximatives: Marches: 350 x 200 mm Première marche à 200 mm du sol, Deuxième à 370 mm du sol</p>	
23.	Fauteuil roulant	<p>Fonction: Chaise destinée au transport des patients au sein de l'hôpital</p> <p>Modèle pliant avec châssis tube chromé avec accoudoirs fixes</p> <p>Assise et dossier en tissu plastifié ignifugé pouvant épouser la forme du patient, largeur de l'assise 46 cm</p> <p>Repose-pieds pivotants, escamotables, réglables en hauteur avec possibilité d'adapter un appui- jambe</p> <p>Roues principales (arrières) pneumatiques à rayons renforcés d'entretien facile, munies de frein à blocage positif et d'un anneau d'entraînement par le patient lui-même</p> <p>Roues directrices (avant) pivotantes Poignée 'accompagnateur' caoutchoutées livré chacun avec 2 chambres à air de rechange</p>	
24.	Haricot inox	<p>Caractéristiques techniques: Haricot inox Cuvette en forme de haricot en acier inoxydable 18/10 Capacité : 500 ml</p>	

25.	KIT Insertion et retrait DIU	<p>Boîte pour pose de DIU Composition de base : Boite inox, comprenant : 1 plateau inox 28 x 15 x 3cm 2 Cupules inox diam 80 mm 1 Pince ROCHESTER PEAN courbe 22 cm 1 Pince de POZZI 24 cm 1 Pince circeron 28 cm pour poser le stérilet 1 Sonde de curette de NOVACK 1 Ciseaux de SIMS Mousse courbe 20 cm 1 Hystéromètre de VALLEIX à curseur 33 cm 1 Spéculum de COLLIN 30 mm 1 Spéculum de COLLIN 35 mm 1 Porte-pince à servir inox 50 x 200 mm 1 Stylet porte-coton UNTERIN 30 cm</p>	
		<p>Boîte pour retrait de DIU Composition de base : 1 boîte inox, comprenant : 2 cupules inox diam, 80 mm 1 Pince ROCHESTER –PEAN courbe 22 cm S/G 1 Pince POZZI 24 cm 1 Pince à pansement droite 24 cm (longuette) 1 Pince FOERSTER striée droite 24 cm 1 Sonde curette de NOVACK 1 Ciseaux de SIMS mousse courbe 20 cm 1 Hystéromètre de VALLEIX à curseur 1 Spéculum de COLLIN 30 mm 1 Spéculum de COLLIN 35 mm 1 Stylet porte-coton 30 cm 1 Pince de TERRUM 27 cm à ôter le stérilet 1 Porte pince à servir (50x200 mm) 1 Crochet à ôter le stérilet</p>	
26.	KIT de réanimation nouveau-né	<p>Mallette comprenant: 1 Insufflateur en silicone. 1 réservoir a oxygène avec tuyau. 2 masques en silicone. 3 canules de Guedel Stériles. 1 ouvre bouche. 1 pince tire-langue</p>	
27.	KIT AMIU	<p>Système d'aspiration intra-utérine manuelle (AMIU) composé de huit (8) canules (4 mm, 5 mm, 6 mm, 7 mm, 8 mm, 9 mm, 10 mm et 12 mm) flexibles en plastique sans latex et un aspirateur à double valve MVA de 60 CC,</p>	
28.	Lampe d'examen médical	<p>Fonction: lampe d'examen pour éclairage du champ d'investigation en toutes conditions Spécifications: - intensité lumineuse 20 000 à 30 000 lux à 1 mètre, éclairage LED, faisceau non diffus - durée de vie de la lampe halogène: plus de 1500 heures - Tête équipée d'une double paroi anti calorique, peu encombrante, montée sur un bras en genouillère (en 2 pièces par exemple) ou flexible, qui se maintient en toute position et orientation - aucun ressort de maintien, ni câblage apparent</p>	

		<p>- ensemble monté sur pied mobile à 5 branches, roulettes pivotantes</p> <p>- puissance absorbée par l'appareil: environ 50 Watts</p> <p>- variateur d'intensité optionnel</p> <p>Livrée chacune avec 10 ampoules de rechange LED</p>	
29.	Laryngoscope	<p>Contenu :</p> <p>1 manche à piles en métal chromé, comportant une surface de préhension cannelée, pour une meilleure prise en main.</p> <p>1 lame Macintosh n°2</p> <p>1 lame Macintosh n°3</p> <p>1 lame Macintosh n°4</p> <p>Les lames Macintosh Ri-Standard, en acier inoxydable, doivent avoir un éclairage sous vide 2,7V, pour un bon éclairage de la zone d'examen. Leur forme innovante doit permettre une intubation aisée et une bonne visibilité. De plus, leurs arêtes doivent arrondir réduisant le risque de blessure. Les lames doivent être autoclavables à 134°C pendant 5 minutes.</p>	
30.	Lit d'hospitalisation simple + matelas	<p>Lit d'hôpital à hauteur fixe</p> <p>Bâti métallique, revêtement époxy.</p> <p>Réglage par manivelle. Butée de fin de course.</p> <p>Roulettes en caoutchouc diamètre 100 mm avec freins. Dimensions: 206 x 89 x h 90 cm.</p> <p>Hauteur de la structure par rapport au sol 52/55 cm.</p> <p>Dimensions de la structure: 200 x 85 cm</p> <p>Livré avec :</p> <p>avec 4 roues ø100 mm de rechange</p>	
31.	Mannequin pour la réanimation du nouveau-né	<p>NEONATALIE</p> <p>2+++</p> <p>Techniques d'aspiration</p> <p>Ventilation en pression positive</p> <p>Soulèvement et abaissement spontané de la poitrine</p> <p>RCP:</p> <p>Repères anatomiques ;</p> <p>Ventilations avec un Beg ;</p> <p>Compressions thoraciques fermées ;</p> <p>Auscultation cardiaque</p> <p>Pression sanguine/caractéristiques du pouls :</p> <p>Pouls ombilical généré manuellement</p> <p>Autre caractéristique :</p> <p>Premier cri du nouveau-né</p>	
		<p>PREEMIE NATHALIE</p> <p>PreemieNatalie Preterm Simulator (Dark)</p> <p>Nasogastric tube (French 6)</p> <p>Diaper</p> <p>Syringe (20 ml)</p> <p>Training stethoscope</p> <p>Baby cap</p> <p>Carry Bag</p> <p>Directions for use</p> <p>CarePlus Preterm Wrap</p>	

32.	Mannequin Mamabirthie (simulateur d'accouchement)	<p>Accouchements et manœuvres obstétricales</p> <p>Accouchement normal</p> <p>Présentation par le siège</p> <p>Accouchements assistés : forceps et ventouse</p> <p>Dystocie des épaules</p> <p>Examen vaginal</p> <p>Examen abdominal</p> <p>Anatomie de Mama Birthie</p> <p>Filière pelvi-génitale et plancher pelvien réalistes pour faciliter la rotation naturelle de la tête lors de sa descente</p> <p>Pelvis avec points de repère palpables</p> <p>Inserts cervicaux avec dilatation de 4, 6 et 8 cm et effacement</p> <p>Anatomie de Baby Birthie</p> <p>Points de repère anatomiques pour identifier la présentation du bébé</p> <p>Articulation du cou réaliste</p> <p>Fontanelles palpables</p> <p>Simulation de la bosse séro-sanguine</p> <p>Autre</p> <p>Pince de table pour les simulations procédurales</p> <p>Ceinture de taille pouvant être portée par une patiente standardisée</p>	
33.	Micro toise pour enfant	<p>Micro-toise, plage de mesure de 0 à 200 cm</p> <ul style="list-style-type: none"> - Toise Murale En Plastique Avec Curseur - Plage De Mesure : De 0 À 200 Cm. - Graduation : 1mm. <p>Matières Boîtier En ABS, Ruban Coulissant En Métal, Mousse Adhésive</p>	
34.	Moniteur de surveillance multi paramètres	<p>Surveillance NIBP</p> <p>Méthode de mesure: oscillométrique</p> <p>Plage de mesure: Pression systolique Pression diastolique Pression artérielle moyenne</p> <p>Adultes 40 ~ 255 mmHg 10 ~ 220 mmHg 20 ~ 215 mmHg</p> <p>Enfants 40 ~ 200 mmHg 10 ~ 110 mmHg 20 ~ 165 mmHg</p> <p>Surveillance TEMP :</p> <p>Plage de mesure: 25,0°C ~ 45,0°C ± 0,2°C</p> <p>Temps de réponse: ≤ 150 sec</p> <p>Surveillance SpO2 et pouls</p> <p>Plage de mesure SpO2: 35% ~ 100%</p> <p>Plage de mesure PR: 30 ~ 240 bpm ± 2 bpm</p> <p>Surveillance ECG</p> <p>Plage fréquence cardiaque mesurée: ± 0,4 mVp ~ ± 5 mVp</p> <p>Plage d'affichage de fréquence cardiaque: 20 bpm ~ 250 bpm</p> <p>Surveillance RESP</p> <p>Méthode de mesure: impédance transthoracique</p> <p>Plage de surveillance: 0 ~ 120 rpm</p> <p>Précision: ± 5% ou ± 2 rpm (la valeur la plus élevée)</p> <p>Autres caractéristiques techniques :</p> <p>Alimentation: 100 ~ 250 Vac, 50/60 Hz</p> <p>Consommation: <80 VA</p> <p>Écran: LCD TFT couleurs, 12,1"</p>	

		<p>Mode d'alarme: alarmes visuelle et sonore Port réseau: Ethernet</p>	
35.	Oxymètre de poules	<p>SpO2 Plage de mesure : 70 à 99 % + 2 digitsSpO2 0% à 69% non spécifié Résolution : 1% Fréquence d'acquisition : 1 seconde Temps moyen : 8 secondes Fréquence de pouls Plage de mesure : 25 à 250 + 3 digits Résolution : 1 BPM Fréquence d'acquisition : 1 seconde Temps moyen : 8 secondes Alimentation Piles alcalines : 2 AAA Consommation : 30 mA Durée de vie des piles : 600 mesures ponctuelles avec 2 piles neuves à une température ambiante de 25 °C</p>	
36.	Pantalon antichoc	<p>Pantalon 100 % film polyuréthane NO LATEX conçu Facilement désinfectable, bactériostatique, 3 éléments gonflables, simple enveloppe, chaque partie est occupée d'un manomètre à couplage rapide. Poids : 2 Kg Livré avec un sac de transport. et 100 % radio transparent</p>	
37.	Paravent 3 panneaux	<p>Fonction: Utilisé dans les services des hôpitaux Spécifications techniques: - 3 panneaux - Tubes en acier très stables - Rideau en tissu expansé (matière plastique sur le jersey), lavable - Dimension approximative des panneaux: l = 0,6m x h = 1,80m</p>	
38.	Plateau inox (28 x15cm)	<p>Plateau inox (28x15) Plateau en acier inoxydable 18/8 avec couvercle Rectangulaire 28 x 15 cm avec profondeur de 3 cm</p>	
39.	Porte-cupule chirurgical sur roulettes	<p>Seau en acier inoxydable - Capacité du sceau de 8 litres - Protection des pare-chocs ronds - Support rond en acier inoxydable - Roues de 60 mm - Dimensions minimum : 40x40x22cm</p>	
40.	Potence	<p>Fonction: Suspension de solutés pour perfusion par gravité en salle d'opération ou de petites chirurgies Spécifications techniques Socle 5 branches en acier inox assurant une bonne stabilité et monté sur cinq roulettes pivotantes Tige verticale inox réglable en hauteur 110-100 cm avec un dispositif de blocage à toute position. Double crochets de suspension avec paniers inox porte-flacon.</p>	

		Tablette démontable au milieu, de dimensions minimales 30 x 10 cm permettant la dépose de petits équipements de perfusion.	
41.	Scialytique mobile	<p>Source lumineuse : LED Indice de rendu des couleurs (minimum) : 92 Intensité à 1 m (minimum) : 80 700 lx Température de couleurs (minimum): 4 400 K Diamètre du motif minimum: 7.5" (19 cm) Profondeur de champ minimum : 29.8" (75,8 cm) Diamètre de la tête d'éclairage minimum : 20" (50,8 cm) Module d'éclairage LED : 16 LED disposées en réseau 4x4, puissance de 32 watts Électricité : 230 -220 VAC, 50/60 Hz, 0,5 ampères</p>	
42.	Stéthoscope biauriculaire	Appareil d'auscultation à large bande de 50 à 1200 Hz pour l'écoute cardiaque et pulmonaire, à membrane flottante et pavillon en acier inoxydable Bague en plastique anti froid .	
43.	Tabouret à hauteur réglable	Fabriqu� en acier inox, roulettes autobloquantes pivotant � 360�, surface de roulement en caoutchouc. La hauteur peut �tre r�gl�e par pompe � gaz; le dossier pivote � 180� et sa profondeur est r�glable. L'assise est de densit� �quilibr�e, matelass�e et stri�e de bandes de Peltex	
44.	Tabouret anesth�siste	<p>Fonction: Tabouret pour anesth�siste mont� sur roulettes, si�ge d'appoint pour station assise</p> <p>Sp�cifications techniques: Hauteur r�glable avec blocage possible en toute position.</p> <p>Pi�tement m�tallique (acier inox ou peint) mont� sur 5 roulettes antistatiques pivotantes</p> <p>Si�ge avec dossier h�micirculaire recouvert de tissu plastifi� lavable, de forme ronde, rembourr� de mousse haute densit�</p> <p>R�glage de la hauteur par manette situ�e sous l'assise permettant un ajustement entre 45 et 65 cm du sol</p>	
45.	Tabouret pour chirurgien	<p>A hauteur variable, hydraulique sur roulettes en forme de selle en acier inoxydable permettant en plus une position ASSIS/DEBOUT gr�ce � son assise inclinable.</p> <p>Selle particuli�rement destin�e aux interventions chirurgicales, mont� sur patins et dot� d'une commande de r�glage AU PIED de hauteur variable de 670 � 870 mm maximum.</p>	
46.	Table d'accouchement	Table d'accouchement � 3 parties - avec	

		<p>Trendelenburg</p> <p>Structure en tubes ovales en acier peint époxy</p> <p>Trois parties indépendantes et position Trendelenburg</p> <p>Rembourrage en mousse de polyuréthane à haute densité, ignifuge</p> <p>Recouvert en similicuir lavable et ignifuge</p> <p>Pieds ajustables en caoutchouc</p> <p>Dimensions approxima: 181x60xh 80 cm (±5cm)</p> <p>Charge maximale: ≤150 kg.</p> <p>Livré avec 2 supports de jambes anatomiques, rembourrés et réglables en hauteur,</p> <p>Une paire d'épaulières, poignées, porte-rouleau et cuvette en acier inox Ø 32 cm.</p>	
47.	Table d'examen médical	<p>Fonction: Examen des malades allongés</p> <p>Spécifications techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bâti tubulaire soudé, en acier inoxydable de diamètre 30 mm, pieds protégés par des embouts en caoutchouc <p>Plan d'examen: matelassure en mousse de 5 à 6 cm d'épaisseur, recouvert de tissu simili cuir, résistant (aux agents de désinfection, classification M1...) et lavable</p> <p>Dimensions (±5cm): Longueur 190 cm, largeur 65 cm, hauteur 80 cm</p>	
48.	Table pour tambours et boites	<p>Fonction: Desserte opératoire utilisée en cours d'intervention permettant de disposer les boîtes d'instruments de chirurgie et les tambours de linge opératoire</p> <p>Spécifications techniques:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction de l'ossature en acier inoxydable - Plateau de dimension minimum de 150x50cm stratifié, à 75cm du sol 	
49.	Table pont inox (instrument anesthésiste)	<p>Fonction:</p> <p>Desserte opératoire utilisée en cours d'intervention permettant de disposer les instruments de chirurgie au-dessus de patient.</p> <p>Spécifications techniques:</p> <p>Construction entièrement en acier inoxydable</p> <p>Hauteur réglable de 90 à 130 cm avec blocage à toutes hauteurs</p> <p>Construction en 'U' (ou 'fer à cheval') sans élément transversal avec socle passant sous la table d'opération</p> <p>Quatre roulettes antistatiques pivotantes dont deux équipées de frein</p> <p>Plateau de dimension 60 x 90 cm</p>	
50.	Table d'opération hydraulique	<p>Fonction: assure l'immobilisation du patient durant l'intervention</p> <p>Spécifications techniques:</p> <p>Table de chirurgie générale permettant des positionnements variés répondant à l'ensemble des spécialités:</p> <p>Chirurgie générale</p> <p>Chirurgie orthopédique (avec accessoires)</p>	

		<p>Chirurgie gynécologique (avec accessoires) Table montée sur quatre roulettes multidirectionnelles et quatre patins de blocage Commande hydraulique de montée et descente à l'aide d'une pédale facilement accessible et simple de manipulation. Mouvement vertical variant entre 75 et 100 cm Table de base formée de deux plateaux formant le dossier, une extension jambière et une extension tête. Une commande séparée pour la proclive/déclive, déclive min. 30°, proclive min. 20° Une commande séparée pour les inclinaisons latérales, inclinaison min. ± 15° Une commande séparée pour l'articulation du dossier: Vers le bas min. -30° ; vers le haut min.: + 60° Rails latéraux et supports d'accessoires en acier inox Structure avec socle entièrement en acier inoxydable Matelas antistatique résistant aux agents de désinfection Livrée avec:</p> <ul style="list-style-type: none"> .1 Porte champ d'anesthésie avec barre horizontale .2 Appui-bras simples .1 Paire de fixe-cuisses .1 Paire de fixe-poignets .1 paire d'épaulières .1 jeu de curseurs pour accessoires <p>Pièces de rechange:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 ensembles de tous les joints du système hydraulique - 1 jeu complet supplémentaire. des éléments de coussin 	
51.	Table de réanimation nouveau-né	<p>Table de réanimation et examen du nouveau-né en détresse Caractéristiques techniques: Panneaux vitrés latérales rabattables Lit de 520 x 690 mm, inclinable en trois positions: 0, +5° et -5° Eclairage avec 1 ou 2 lampes fluorescentes de 60 cm Chauffage rapide par lampes à infrarouge, température cutanée contrôlée entre 36 et 38°C (sonde de température fournie) Auto-calibration de l'appareil Alimentation en oxygène par prise O2 murale et aussi par 1 cylindre de 3,5 m3 (fournis intégrés à l'appareil), manodétendeur et débitmètre à humidificateur inclus Un tuyau d'oxygénation adapté muni de lunette nasale taille nourrisson Aspirateur de mucosité fourni, muni d'un bocal de 1 litre, dépression de 650 mm Hg, débit: 10 l/mn, pour prise murale de Vide Un tuyau d'aspiration muni de poignée pince-tube,</p>	

		<p>livré avec 1 sonde nasale et 1 sonde buccale</p> <p>Alarmes de sécurité pour la température corporelle du nouveau-né</p> <p>Un moniteur physiologique: ECG, SpO2 en 2 courbes dynamiques, affichage de la fréquence cardiaque, Arrêt d'image, imprimante thermique, impression des différentes courbes, date et heures, annotations alphanumériques, livré avec: 1 câble d'ECG 3 dérivations avec paquet de 100 électrodes jetables, 1 capteur de saturation (SpO2)</p> <p>Ensemble monté sur un bâti robuste à 4 roulettes pivotantes dont deux au moins avec frein</p> <p>Un plateau à instruments de 230 x 320 mm, lié au châssis</p> <p>Un porte sérum intégré</p> <p>Un compartiment fermé avec tiroirs</p> <p>1 bloc multiprise protégé permettant de brancher: l'appareil lui-même, le moniteur, un aspirateur électrique.</p> <p>Livré chacune avec:</p> <p>1 carte d'alimentation de rechange</p> <p>2 jeux de fusibles de rechange</p> <p>2 lampes à I.R. de rechange</p>	
52.	Tambour pour champs stériles (30cm x20)	<p>Tambour pour champs stériles (30 cm x20) pour stérilisation des champs chirurgicaux</p> <p>En acier inoxydable 18/10.</p> <p>Avec éclisses et couvercle à poignée.</p> <p>Dimensions moyennes : Diamètre 290 mm, hauteur de l'ordre de 240 mm</p>	
53.	Tambour pour blouses	<p>Tambours de stérilisation cylindrique comportant un couvercle supérieur ajouré avec éclipse diam 350 x h 300 mm</p>	
54.	Tensiomètre électronique	<p>Grand écran numérique, affichage clair des valeurs diastole, systole, pouls et heure ;</p> <p>Symbole « OK » confirmant le bon enroulement du brassard</p> <p>Signal sonore indiquant la fin de la prise de tension ;</p> <p>Fourni avec piles et boîtier de rangement.</p> <p>Fonctionnalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Brassard préformé qui s'adapte facilement à la forme du poignet, confort optimal ; - Technologie IntelliSense, ajuste automatiquement la pression du brassard ; - Indicateur d'installation correcte du brassard ; - Capteur de contrôle de la bonne position du patient pour assurer une prise de tension ; - Gonflement et dégonflement automatiques et rapides ; - Signal sonore à la fin de la prise de tension. <p>Méthode de mesure : oscillométrique.</p> <p>Mémoire : 60 mesures mémorisées + moyenne des 3 mesures enregistrées.</p> <p>Plage de mesure : de 40 à 260 mmHg.</p> <ul style="list-style-type: none"> •Alimentation : piles rechargeables sur secteur fournies. 	

55.	Toise pour bébé	Toise bébé en aluminium. Plage : 100 cm. Graduation : 5 mm Chiffre tous les 5 cm.	
56.	Tuyau d'aspiration	Fonction: Aspiration des fluides corporels comme par ex. le sang ou les sécrétions pendant un traitement chirurgical. Matériaux: Poignée : Copolymère séquencé de styrène (SBC). Tuyau + pièces de raccordement: Polychlorure de vinyle (PVC) Dimensions approximatives: Longueurs de tuyau: 210 cm, 250 cm et 300 cm Diamètre du tuyau: Intérieur ø 6,0 mm & 7,0 mm Extérieur ø 8,5 mm & 10,0 mm	
57.	Ventouse obstétricale	Extracteur de fœtus inox à chaîne avec adaptateur pour tuyau de vide, poignée de traction munie de bouton de purge	
58.	Vitrine à instruments	Fonction: meuble permettant le rangement du petit matériel de soins, d'examen ou de médicaments hors poussière Spécifications techniques: Châssis métallique formant l'encadrement des portes (protection des angles et des bords latéraux de porte). Structure en tôle d'acier électro-zinguée. Porte à deux battants, ouverture à 180°, en verre de sécurité d'épaisseur 6 mm, avec 2 charnières par porte. Fermeture par serrure de sécurité avec poignée canon incorporée. Serrure accompagnée de 3 clefs numérotées. Cinq ou six étagères amovibles en lame de verre Un piétement métallique permettant le nettoyage de la surface au sol située en dessous. Il se termine par des embouts de protection plastique. - Dimensions approximatives : H :180 x L : 75 x P: 50 cm	

LOT 2 : Mobiliers et équipements de bureaux

N°	Désignation	Spécifications Techniques demandées	Spécifications Techniques proposées
1.	Armoire métallique 2 battants	Construction en tôle d'acier laminée à froid, galvanisée, peinture de finition soignée, comprenant 2 portes battantes - Fermeture par serrure et clef de sécurité (livrées avec trois clés numérotées). L'une des deux portes qui peuvent être verrouillées de l'intérieur - piétement assurant un passage minimal de 15 cm sous l'armoire permettant l'aération et le nettoyage - fournie avec cinq plateaux d'étagères en tôle emboutie interchangeables - Dimensions approximative : L x P x H = 100 x 50 x	

		200 cm - livrée montée et fonctionnelle	
2.	Bureau 2 caissons	Bureau de travail en panneaux assemblés en bois traité comportant deux (2) caissons pouvant être changés de côté (choix lors du montage sur site): - l'un équipé de trois tiroirs - l'autre comportant en lieu et place des 2 tiroirs du bas, un grand tiroir permettant l'emploi de dossiers suspendus - Un plateau supérieur de dimension environ 180 x 80 cm, avec une hauteur de travail de 80 cm - Armature autoportante en acier reposant sur des pieds munis de protections terminales avec un panneau de fond - Les tiroirs à serrures amovibles posséderont des glissières métalliques et des butées de fin de courses. - Trois clés seront livrées avec les tiroirs.	
3.	Bureau 1 caisson avec retour	Bureau de travail en panneaux assemblés en bois traité comportant un caisson équipé de trois tiroirs - Un plateau supérieur de dimension 180 x 80 cm, avec une hauteur de travail de 80 cm. - Un retour de dimension 100 x 55 cm, comportant un caisson avec un petit tiroir et un grand tiroir permettant l'emploi de dossiers suspendus - Armature autoportante en acier reposant sur des pieds munis de protections terminales avec panneau de fond - Les tiroirs à serrures amovibles posséderont des glissières métalliques et des butées de fin de courses - trois clés livrées avec tous les tiroirs	
4.	Chaise visiteurs	Chaise à piétement métallique, assise et dossier rembourrés et revêtus de simili cuir ou tissu, enduit lavable et très difficilement inflammable - Le rembourrage sera de bonne qualité et ne devra pas se tasser à l'usage - Ossature et piétement en tube d'acier de diamètre 25 mm épaisseur 2mm monté sur quatre pieds fixes en acier recouvert de peinture résistante (peinture époxy, laqué cuite au four sur base d'accrochage antirouille) - Hauteur de l'assise 45 cm, mousse haute densité d'épaisseur minimale 50 mm	
5.	Climatiseur Split 2CV	Technologie Inverter Type: Split Mural Puissance moteur : 2 CV Réfrigérant : R410 Capacité de refroidissement: 18000 BTU/H Economie d'énergie : Oui Dimensions approximative(L x H x P): 95.7 x 30.2 x 21.3 cm	
6.	Distributeur de savon	Distributeur de savon mural doté d'une capacité de 0.9 litres. Commandé par un bouton-poussoir et optimisée grâce à une pompe antifuite et un bec verseur anti-	

		<p>goutte. Niveau de liquide dans le distributeur doit être visible grâce à un réservoir transparent. Entièrement démontable, pour un entretien facile Dispose d'une serrure 3 points, pour limiter les "emprunts". La visserie pour la fixation murale est fournie. Dimensions approximatives : 210 x 120 x 110 mm.</p>	
7.	Distributeur de papier	Distributeur essuie-mains rouleau mécanique, système par traction de la feuille, découpe de la longueur par l'utilisateur.	
8.	Etagère	Etagère métal galvanisé composé de : 2 échelles avec pieds et 5 tablettes longueur mini 150 cm. Dimensions mini du rayonnage : L.158*P.32x302.8 cm Charge 205 kg max / tablette	
9.	Fauteuil de bureau agent	Fauteuil de travail à revêtement extérieur synthétique ou tissu, enduit lavable et très difficilement inflammable. Piètement 4 branches Parties métalliques en acier chromé ou alliage de fer traité Le rembourrage sera de bonne qualité et ne devra pas se tasser à l'usage.	
10.	Machine à laver	Alimentation : Mono 220 – 230 V Puissance (KW) : minimale 2 Capacité du tambour : 16 Kg Type de vidange : à clapet Fonction : lavage & séchage	
11.	Tableau Mural pour affichage	En bois traité Dimensions approximative: 120 x 240 cm	
12.	Tableau Mural pour salle de formation	Tableau blanc pour salle de formation Dimensions minimales : 120 x 240 cm avec une surface d'écriture magnétique en acier émaillé et d'un cadre en aluminium	
13.	Table salle de réunion	Tables pliables avec une structure en acier époxy et plateau en résine plastique ou bois traité. Elle est transportable et stockable grâce à ses pieds rabattables et son plateau pliant qui la transformera au format valise avec sa poignée de transport. Elles disposent de patins anti dérapant. Un système de blocage plateau /pieds qui permet d'accroître leur stabilité. Dimensions minimums : L x P x H : 180 x 75 x 74 cm	
14.	Poubelle plastique à pédale	Poubelle tout usage en plastique avec couvercle. Larges poignées latérales facilitant la manipulation. Capacité minimum : 75 L	

6.8 Documents à remettre – liste exhaustive

L'offre est composée des éléments suivants :

1. Identification du soumissionnaire et annexes
2. Documents exigés relatifs aux motifs d'exclusion
3. Documents exigés relatifs aux critères de sélection
4. Documents exigés relatifs aux critères d'attribution
5. Offre technique démontrant les fournitures proposées.
6. Déclaration d'intégrité.
7. Information sur les sous-traitants, le cas échéant
8. et le formulaire d'offre de prix en fonction des lots

Le soumissionnaire est invité à suivre cet ordre pour la composition de son offre.

6.9 Annexes

6.9.1 Données capacité économique et financière (états financiers à joindre à l'offre)

Volume des activités ou Chiffre d'affaires annuel. La moyenne des trois derniers exercices sera au minimum supérieur : <ul style="list-style-type: none">• 300 000 € pour le lot 1 ;• 50 000 € pour le lot 2 ;• 350 000 € en cas de soumission pour les 2 lots.	2 ans avant l'exercice en cours (2020)	€
	Avant-dernier exercice (2021)	€
	Dernier exercice (2022)	€

Signature du mandataire habilité

Nom et situation du mandataire habilité

6.9.2 Aptitude technique

Veillez compléter le tableau ci-dessous pour résumer les principaux projets pertinents en rapport avec le marché qui ont été menés à bien au cours des 3 dernières années. Le nombre de références fournies ne doit pas excéder 5 pour l'ensemble de l'offre. Le tableau doit contenir au moins 02 livraison de complexité similaire pour un montant global d'au moins :

- **300 000 € pour le lot 1 ;**
- **60 000 € pour le lot 2 ;**

Intitulé / description des fournitures / lieux (maximum 5)	Montant total en €	Nom du client	Année (< 3 dernières années)

NB : Pour les livraisons présentées dans le tableau ci-dessus, veuillez joindre les copies des références et certificats signés par les autorités contractantes (certificats de bonne exécution sans réserve majeure). La présentation d'un contrat ne constitue pas une preuve de bonne exécution.

Signature du mandataire habilité

Nom et situation du mandataire habilité

6.9.3 Modèle Cautionnement

(Ne doit pas être joint à l'offre – A faire compléter uniquement en cas d'attribution)

(À soumettre sur le papier en-tête de l'institution financière)

Objet : Cautionnement numéro

Cautionnement pour l'entièreté de l'exécution du contrat NER22001-10874

Intitulé : Marché de service relatif à « Fourniture, installation et formation des utilisateurs et techniciens de maintenance des équipements pour les Centres de Santé Mère et Enfant de Dosso et Tillabéri, le Centre Ami de Jeune de Yelou et les Districts Sanitaires de Gaya, Gotheye et Dioundiou dans le cadre du projet PASS SUTURA»

Nous soussignés, <nom et adresse de l'institution financière> déclarons irrévocablement par la présente garantir, comme débiteur principal, et non pas seulement comme caution solidaire, pour le compte de <nom et adresse du contractant > ci-après dénommé « le contractant », le paiement au profit du pouvoir adjudicateur de..... €, représentant le cautionnement mentionné à l'article 4.6 des conditions particulières du contrat NER22001-10543 intitulé : «Fourniture, installation et formation des utilisateurs et techniciens de maintenance des équipements pour les Centres de Santé Mère et Enfant de Dosso et Tillabéri, le Centre Ami de Jeune de Yelou et les Districts Sanitaires de Gaya, Gotheye et Dioundiou dans le cadre du projet PASS SUTURA»

Les paiements sont effectués sur le compte indiqué par le pouvoir adjudicateur, sans contestation ni procédure judiciaire, dès réception de votre première demande écrite (par lettre recommandée avec accusé de réception), déclarant que le contractant n'a pas satisfait à l'exécution pleine et entière de ses obligations contractuelles ou que le contrat a été résilié. Nous ne retarderons pas le paiement et nous ne nous y opposerons pour aucune raison. Nous vous informerons par écrit dès que le paiement aura été effectué.

Nous convenons notamment qu'aucune modification aux termes du Contrat ne peut nous libérer de notre responsabilité au titre de ce cautionnement. Nous renonçons au droit d'être informé de tout changement, addition ou amendement à ce contrat.

Nous prenons note que la libération de la garantie s'effectuera conformément à l'article 4.6 des dispositions contractuelles particulières du cahier spécial des charges. Le cautionnement est libérable à la réception complète et définitive des services (comme prévu dans le cahier spécial des charges). Dans tous les cas, le cautionnement est libérable au plus tard à l'expiration des 18 mois après la période de mise en œuvre du contrat.

Toute demande de paiement au titre du cautionnement doit être contresignée par la Représentante Résidente d'Enabel au Niger ou par son représentant désigné et habilité à signer.

Le présent cautionnement entrera en vigueur et prendra effet dès sa signature.

Fait à :..... le :

Nom :Fonction :

Signature :

[Cachet de l'organisme garant] :.....

6.9.4 Formulaire de remboursement d'avance

Date : _____ CSC n° : **NER22001-10874**

_____ [nom de la banque et adresse de la banque d'émission]

Bénéficiaire :

Date : _

Garantie de restitution d'avance no. : _____ Nous avons été informés que _____ [nom de l'opérateur économique] (ci-après dénommé « Fournisseur ») a conclu avec vous le Marché no. _____ en date du _____ pour (ci-après dénommé « le Marché »).

De plus, nous comprenons qu'en vertu des conditions du Marché, une avance au montant de _____ [Insérer la somme en chiffres] _____ [Insérer la somme en lettres] est versée contre une garantie de restitution d'avance.

A la demande du fournisseur, nous _____ [nom de la banque] nous engageons par la présente, sans réserve et irrévocablement, à vous payer à première demande, toutes sommes d'argent que vous pourriez réclamer dans la limite de _____ [Insérer la somme en chiffres] _____ [Insérer la somme en lettres]¹¹. Votre demande en paiement doit indiquer que l'adjudicataire ne s'est pas conformé aux conditions du Marché.

Toute demande et paiement au titre de la présente garantie est conditionnelle à la réception par l'Entrepreneur de l'avance mentionnée plus haut dans son compte portant le numéro _____ à _____ [nom et adresse de la banque].

La présente garantie expire à la réception de toutes les fournitures et services connexes et toute demande de paiement doit être reçue au plus tard à cette date.

Signature.
